

## **Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024

4<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Eric Bettens, président

### **Sommaire**

(Insérer sommaire)

## Première partie

**Membres absents excusés :** Mme Pauline Blanc ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Pierre Conscience ; Mme Preeti Damon Schaerer ; Mme Sarah De Dea ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Paloma Graf ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Mathilde Maillard ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Gaelle Mieli ; M. Jacques Pernet ; Mme Joëlle Racine ; Mme Agathe Sidorenko Raboud ; M. Olivier Thorens

**Membres absents non excusés :** M. Yann Beauvils ; Mme Sima Dakkus ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Alice Girardet ; Mme Christine Goumaz ; M. Elouan Indermühle ; M. Jean-Blaise Kalala ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Naomi Alexandra Matewa ; Mme Clara Schaffer ; Mme Diane Wild ; M. Samson Yemane

Membres présents	71
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	13
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

---

## Ouverture de la séance

**Le président :** – Mesdames et messieurs, il est 18 h passées, nous avons le quorum. Je vous prie de prendre place et je prie aux huissière et huissiers de fermer les portes. J'ouvre formellement cette quatrième séance du Conseil communal de Lausanne.

Vous avez décidé de gérer l'ordre du jour en état d'urgence. Soit, je prends acte et nous allons le faire ainsi. J'ai échangé récemment avec notre estimé collègue, M. Oleg Gafner, qui a fait sa dernière séance la semaine passée, à propos de la gratuité, et que la gratuité est une politique publique. Il m'a dit que la gratuité est une mesure efficace pour lancer une nouvelle dynamique. Oui, la gratuité coûte cher, il nous faut donc revenir avant tout au principe de gratuité, nous rappeler qu'elle est un puissant accélérateur de changement.

Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les opérations préliminaires, avec deux prestations de serment, les élections complémentaires, les communications et les annonces de dépôts. Nous prendrons ensuite un objet adopté à l'unanimité en commission, qui sera traité sans ouvrir la discussion, comme le permet l'article 79 de notre Règlement du Conseil communal. Si la discussion est demandée, elle ne sera pas ouverte et l'objet retournera à l'ordre du jour. La Municipalité a demandé le traitement prioritaire pour le préavis 2024/28 « Nœud Marc-Dufour ». Nous continuerons après cela avec les rapports ordinaires jusqu'à la pause. Après la pause, nous traiterons les prises en considération des initiatives, puis nous prendrons les interpellations urgentes. Enfin, nous continuerons avec les rapports ordinaires, si nous avons encore du temps. Est-ce que cet ordre du jour est accepté ? Cela semble être le cas, nous pouvons donc procéder.

---

## Prestation de serment de Mme Aurélie Stamm (Les Verts) en remplacement de M. Oleg Gafner, démissionnaire, et de M. Yann Lugin (PLR) en remplacement de M. Jean-Pascal Gendre, démissionnaire

**Le président :** – Nous commençons par l'assermentation d'une nouvelle élue et d'un nouvel élu. Je prie Mme et MM. les huissiers de bien vouloir les faire entrer et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever.

En tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les différentes fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Madame Stamm ?

**Mme Aurélie Stamm (Les Verts) :** – Je le promets.

**Le président :** – Monsieur Lugrin ?

**M. Yann Lugrin (PLR) :** – Je le promets.

**Le président :** – Je vous remercie. Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'assemblée de communes certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place et nous pouvons les applaudir.

*Applaudissements.*

---

## Communication

Démission de la Commission des pétitions de Mme Marlyse Audergon (Les Verts), avec effet au 30.09.2024

**Le président :** – Je vous annonce à présent la démission de Marlise Audergon en tant que membre suppléant de la Commission des pétitions pour le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

---

## Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Oleg Gafner, démissionnaire

**Mme Alexandra Gerber** du groupe des Verts, propose la candidature de Mme Romane Benvenuti.

**Est élue :** Mme Romane Benvenuti (Les Verts), à l'unanimité.

**(insérer délibéré)**

---

## Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de Mme Patrizia Mori, démissionnaire

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de notre collègue Nicola Di Giulio. Est-il encore besoin de le présenter ? Comme vous le savez certainement, et vous l'avez peut-être encore vérifié en lisant la presse de ce jour, Nicola Di Giulio s'intéresse autant aux grandes causes qu'aux petites et aux sujets locaux, tout autant que très internationaux. Je ne doute pas que ce sont des qualités essentielles pour être un bon commissaire à la gestion et je le recommande à vos suffrages.

**Est élu :** M. Nicola Di Giulio (UDC), à la majorité des voix, avec 1 abstention.

**(insérer délibéré)**

---

**Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Tatiana Taillefert, démissionnaire**

**Mme Alexandra Gerber** du groupe des Verts, propose la candidature de Mme Paloma Graf.

**Est élue** : Mme Paloma Graf (Les Verts), à l'unanimité.

(insérer délibéré)

---

**Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Prisca Morand, démissionnaire**

**Mme Alexandra Gerber** du groupe des Verts, propose la candidature de Mme Nathalie Caruel.

**Est élue** : Mme Nathalie Caruel (Les Verts), à l'unanimité.

(insérer délibéré)

---

**Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Marlyse Audergon, démissionnaire**

**Mme Alexandra Gerber** du groupe des Verts, propose la candidature de Mme Naomi-Alexandra Matewa.

**Est élue** : Mme Naomi-Alexandra Matewa (Les Verts), à l'unanimité.

(insérer délibéré)

---

**Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Constance Von Braun, démissionnaire**

**Mme Alexandra Gerber** du groupe des Verts, propose la candidature de Mme Tatiana Taillefert.

**Est élue** : Mme Tatiana Taillefert (Les Verts), à l'unanimité.

(insérer délibéré)

---

**Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M. Oleg Gafner, démissionnaire**

**Mme Alexandra Gerber** du groupe des Verts, propose la candidature de Mme Nathalie Caruel.

**Est élue** : Mme Nathalie Caruel (Les Verts), à l'unanimité.

(insérer délibéré)

---

(insérer communications et dépôts)

---

## Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Carolina Carvalho et consorts « Gymnases lausannois : y a-t-il un pilote dans l'avion et un terrain sur lequel atterrir ? »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

(Signé) *Carolina Carvalho* et cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Art. 68 RCCL – Discussion sur octroi urgence

**Mme Carolina Carvalho (soc.)** : – Permettez-moi de défendre l'urgence de mon interpellation. Certes, le CE a annoncé une vision à long terme, appelée Stratégie 2040. Ce n'est pas pour autant que la question n'est pas urgente. Les parents, les jeunes en formation, les corps enseignants de ces gymnases et la population lausannoise toute entière doivent être rassurés concernant les changements à venir dans un avenir très proche. C'est maintenant qu'il faut penser aux conséquences de cette stratégie cantonale. Ce n'est pas en 2040 quand tout le projet sera finalisé. Ce n'est pas en 2032 quand la maturité en quatre ans entrera en vigueur. Ce n'est pas en 2028 quand le Gymnase de la Cité fermera ses portes pour les travaux de rénovation. C'est maintenant. La Ville de Lausanne n'a certes pas la main sur le dossier, mais elle a son rôle à jouer. C'est pour cette raison que je demande l'urgence pour le traitement de mon interpellation.

**Le Conseil, par 43 oui, 10 non, et 11 abstentions, accorde l'urgence à l'interpellation de Mme Carvalho.**

(insérer délibéré)

---

**Postulat de Mme Séverine Graff** : « Contre une future coulée grise : créons des espaces verts et frais aux abords du tram »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

**Le président** : – Nous pouvons traiter cet objet selon l'art. 79 de notre règlement, c'est-à-dire sans ouverture de la discussion. Si la parole est demandée, cet objet retournera dans l'ordre du jour.

**Mme Marlène Bérard (PLR), rapportrice remplaçante** : – Sans faire durer plus longtemps le suspense, la commission a soutenu à l'unanimité ce rapport-préavis, par 11 oui.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.**

(insérer délibéré)

---

## Nœud Marc-Dufour de la voie verte d'agglomération et du chemin de Villard Ouest en zone de rencontre

### Levée de deux oppositions

Préavis N° 2024/28 du 27 juin 2024

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

#### Discussion

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Une petite précision à apporter. Lors de la commission qui s'est tenue le 20 août, la Municipalité nous a indiqué qu'un rapport d'expert avait été mandaté qui confirmait que l'impact sécuritaire était totalement bon sur ce projet. Après avoir demandé copie de ce rapport, il s'avère que ce rapport-là ne confirmait pas qu'une sécurité était garantie sur le projet, qu'au contraire, certains points d'attention devaient être menés, si bien que l'expert, à la demande de la Municipalité hors commission, a demandé un courrier de mise à jour par rapport au projet qui, apparemment, aurait bénéficié d'améliorations suite à ce rapport d'expert. Cela étant précisé, la commission s'est prononcée favorablement et a soutenu le renvoi de ce préavis. Les deux conclusions ont été acceptées par 9 oui, 2 non et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Oui, j'enlève la casquette de présidente de commission pour prendre celle de chef de groupe PLR. Après avoir pris connaissance des documents supplémentaires qui ne nous avaient pas été soumis en commission, le groupe PLR s'opposera à ce préavis pour les raisons sécuritaires qui sont relevées notamment dans le rapport-préavis, par le fait que le projet en tant que tel ne garantit pas la fluidité du trafic dans tous ses aspects, à savoir pour les piétons, qui seront donc confrontés à une piste cyclable sur le trottoir, ainsi qu'à la circulation routière d'une manière générale. On regrette également que le rapport-préavis ne tienne pas suffisamment compte des enjeux du quartier et de l'impact que le projet aura sur la desserte de la Gare.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Il me semble important de préciser ici tout de suite la question de la sécurité. Je pense que les éléments qui viennent d'être évoqués sont tout à fait incomplets.

Lors de la séance de commission, plusieurs questions ont été posées, notamment sur les questions de sécurité. Le chef de service a répondu qu'un rapport sécuritaire avait été fait. La commission a demandé de recevoir ce rapport, ce que nous avons évidemment fait, nous l'avons transmis. Ce rapport toutefois datait d'un projet avant modification. Bien évidemment que l'on est allé dans le sens des éléments du rapport de sécurité. Vous savez que les projets sont toujours légèrement adaptés en répondant à la quasi-totalité des attentes de l'expert. Par contre, c'est vrai qu'on n'avait pas redemandé un rapport à l'expert. On a essayé d'économiser les deniers publics. Donc ce deuxième rapport, évidemment, il a été fait. On avait intégré les demandes de l'expert pour corriger les quelques éléments de sécurité. On est en train de parler vraiment de détails, de hauteur, de bordure de trottoir, de localisation à 10 cm près d'une bande cyclable. Sur la base du projet qui avait été réactualisé en fonction, je vous lis une seule phrase de l'expert : « le projet soumis à l'enquête constitue, à notre sens, la meilleure solution possible d'un point de vue sécuritaire ». Donc on a l'expert qui nous a réécrit et qui nous a donné toutes les garanties.

Par contre, on est dans la vraie vie, donc on est dans un contexte où on doit tenir compte de plusieurs éléments. Notamment il y avait le pont et sa valeur patrimoniale. Donc vraiment, je vous invite à ne pas vous laisser avoir par cette stratégie, qui veut juste nous empêcher de développer une infrastructure essentielle de mobilité active et de voie verte pour construire ces déplacements dans notre région. De requalification aussi du chemin de Villars. C'est vraiment attendu. Il y a deux oppositions seulement sur un projet majeur comme celui-ci. On a pu aussi lever une opposition collective des riverains. Donc c'est vraiment un projet majeur et essentiel pour les déplacements à pied et à vélo dans notre agglomération. C'est la voie verte, rien que ça, qui est validée par tous les différents niveaux du PALM et d'infrastructures.

Ce projet est sûr. L'expert nous l'a confirmé. Je vous ai lu son expertise sur le projet modifié et le projet est essentiel. Donc je vous invite évidemment à le soutenir.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – Je suis navré d'intervenir après la directrice. J'avais demandé la parole avant. En fait, il ne s'agit pas du tout d'une stratégie, c'est plutôt une question de principe. Si en commission, on nous affirme à 100% qu'un rapport de sécurité existe et qu'il est absolument positif, c'est après assez gênant d'apprendre que ce n'est quand même pas tout à fait le cas, qu'il y a un certain nombre de nuances. Il est important d'une façon générale que les commissaires puissent faire confiance aux techniciens, aux spécialistes et à la direction qui nous présente les objets. Il en va d'une question de confiance finalement. J'ai donc une certaine réticence au vu de cela, de ce principe, à accepter ce rapport-préavis.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – J'avais, moi aussi, demandé la parole précisément au moment où vous l'avez accordé à Mme Germond. Le groupe UDC va lui aussi s'opposer à ce projet, qui est mauvais pour plusieurs raisons, mesdames et messieurs.

D'abord, évidemment, parce qu'il institue, pour ne pas dire consacre le principe des arrêts de bus bloquants tant à la montée qu'à la descente. A l'heure actuelle, l'arrêt de bus n'est bloquant qu'à la descente et non pas à la montée. Donc on va, une fois de plus, péjorer la circulation de tout le monde au final, en ville, sur un axe qui est évidemment important pour aller et sortir du centre-ville. Il y a bien évidemment, un peu comme victime collatérale, la suppression de quelques places de stationnement. Ça n'a rien de très surprenant, mais c'est évidemment quelque chose à laquelle nous nous opposons.

Il y a, et ça a été dit, le fait que la circulation routière dans son ensemble est péjorée. Et puis, on a parlé de sécurité tout à l'heure. Nous rejoignons en partie ce qui a été dit par Mme Bérard. Je crois que Mme Germond nous a parlé tout à l'heure de l'économie des deniers publics quant au fait qu'on n'avait pas demandé un rapport réactualisé. Soit. On se permet, au groupe UDC, de formuler une autre proposition de piste d'économie des deniers publics : ce serait peut-être, je le formule comme ça à l'attention de la Municipalité, ce serait de ne pas démarrer des projets à ce point inopportuns.

Et puis, Mme Germond a aussi parlé de la vraie vie. Alors, je suis enchanté qu'elle le fasse. La vraie vie, justement, c'est l'expérience calamiteuse du trottoir partagé du pont Chauderon, qui nous a montré combien il est inapproprié de partager un trottoir entre les piétons et les cyclistes et autres trottinettistes, véliplanchistes et que sais-je. On a eu un retour d'expérience dans la vraie vie qui montre combien ces infrastructures sont inconfortables. A tel point d'ailleurs que même l'extrême gauche, ou en tout cas une partie, notamment notre excellent collègue Pain, s'en est ému dans ce Conseil communal. C'est, me semble-t-il, assez révélateur.

Le groupe UDC ce soir est bien conscient que le Conseil communal n'est appelé qu'à se prononcer sur la levée des oppositions qui ont été formées par des particuliers. Il se trouve que c'est le seul moyen qui demeure à la disposition de notre organe délibérant pour s'opposer à ce projet qui est, encore une fois, mauvais et inapproprié. C'est la raison pour laquelle nous allons refuser la conclusion du préavis.

**M. Samuel de Vargas (soc.) :** – Il me semble qu'il est tout à fait essentiel de donner suite au préavis tel qu'il nous est présenté aujourd'hui. Tout d'abord pour revenir aux considérations qui ont été émises s'agissant du rapport d'expert, sans dévoiler rien des discussions au sein de la commission, il me semble peut-être qu'il y a eu une erreur de compréhension ou de formulation s'agissant des recommandations de l'expert, mais dans tous les cas, au final, les éléments nous ont été apportés par Mme la municipale aujourd'hui, le projet tel que présenté répond à tous les critères en matière de sécurisation. A partir de cela, je ne vois pas pourquoi on en fait des considérations outrancières, alors que l'enjeu principal c'est la sécurité et celle-ci est garantie par le présent projet.

Je vous rappelle qu'il y a une école à proximité du lieu dont il est question, qu'il y a une nécessité d'améliorer les infrastructures à proximité, et que le projet tel qu'il nous est présenté est le fruit justement de beaucoup de travail qui a pris en considération les nombreux enjeux relatifs à la sécurisation en raison de la proximité avec une école. Donc, en ce sens, il y a aussi une certaine urgence à agir et à donner suite et à lever les oppositions.

Par rapport à l'arrêt bloquant, on constate tout de même que c'est une mesure sécurisante et importante pour aussi fluidifier le trafic des transports publics. En ce sens, il faut accueillir favorablement les mesures qui permettent une meilleure circulation de ce moyen de transport.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Je suis, moi aussi, un petit peu surprise par les propos qui nous ont tenus ce soir par la droite de cet hémicycle. Le groupe des Verts et Vertes va évidemment soutenir avec enthousiasme le rapport-préavis qui nous est soumis.

Je me permets de rappeler un tout petit peu l'enjeu de replacer cela dans le contexte. Il y a deux enjeux. Le premier enjeu, et M. de Vargas l'a très bien rappelé, c'est celui de la sécurité. Je suis quand même un tout petit peu étonnée de voir qu'on vient, excusez-moi du terme, chipoter avec des arguments à la limite de la mauvaise foi, alors que cela ressort très clairement des documents qui nous ont été remis, qu'il est quand même question de sécuriser un carrefour notoirement dangereux, je crois que personne ne le conteste, à proximité d'une école. C'est quand même tout petit peu à regarder.

Je rappelle aussi que quand on prend des décisions, il y a un principe qui s'appelle la pesée des intérêts. Je pense qu'ici la pesée des intérêts, notamment de sécurité en faveur en particulier des écoliers, mais aussi des usagers et usagères de la route, en particulier évidemment des personnes qui recourent à la mobilité douce, doit être prise en compte. Le deuxième élément qui n'a pas été relevé ce soir, mais qui montre que le projet a une importance absolument fondamentale, c'est la voie verte. Je rappelle qu'il s'agit ici de compléter cette fameuse voie verte dans un des tronçons où il y a vraiment besoin de le faire. On rappellera que dans le carrefour considéré, il y a le débouché de la voie à mobilité douce qui passe par le quartier muséal, Plateforme 10. Et puis on a ensuite l'accès à un autre tronçon de la voie verte le long de la voie ferrée qui va jusqu'au carrefour au début de l'avenue de Provence. On voit bien que c'est un quartier où il y a vocation pour des aménagements qui existe. Il y a vocation à vraiment développer la mobilité douce.

J'ai entendu ce qui a été dit sur le trottoir partagé. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit M. de Vargas, qui est tout à fait clair à mon avis. Mais on permet de signaler que si on ne fait pas les aménagements demandés, alors là on risque de se retrouver avec de plus en plus d'incivilités, notamment sur les trottoirs de la part du cycliste. Pourquoi ? Parce que la situation actuelle est dangereuse. Si vous faites un tout petit peu de vélo et que vous voyez la situation dans laquelle vous vous trouvez, quand vous débouchez de la rampe de Plateforme 10 pour essayer d'accéder soit à l'avenue des Croix-Rouges, soit à la rampe qui mène au bas de l'avenue de Provence, qui est le long de la voie ferrée, on voit très bien que c'est tellement dangereux, la visibilité est tellement mauvaise, il y a en plus un rond-point, et j'en passe, qu'on est tenté d'aller sur le trottoir. Donc je crois que là, si on prend le projet dans sa globalité, on voit bien que si on fait la pesée des intérêts, qu'on met tous les éléments en balance, on voit bien que l'intérêt public, c'est clairement d'aller dans le sens du rapport-préavis.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Brièvement, je profite de cette petite discussion sur la voie verte pour demander à Mme la municipale si elle reprend la parole, de me donner quelques précisions sur un sujet qui m'a toujours beaucoup intéressé, c'est que cette voie verte, elle disparaît complètement à l'ouest. Je l'utilise après Marc-Dufour, mais elle disparaît complètement à l'ouest, faute de la réalisation de la liaison Martinet-Provence, qui fait qu'après la route de Provence, on se retrouve complètement perdu dans les quartiers résidentiels de l'Ouest lausannois et qu'on rejoint difficilement Malley. Donc je voulais savoir, c'est un des projets aussi du PALM, sauf erreur de ma part, la liaison Martinet-Provence, je voulais savoir si ce projet avançait du côté de la Municipalité.

**Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) :** – Evidemment, comme vous vous en doutez, Ensemble à Gauche soutient toutes les mesures en faveur de la mobilité durable. Donc le réaménagement du pont Marc-Dufour en ce sens est une excellente chose. On salue aussi toutes les démarches constructives qui ont été faites pour lever les principales oppositions, et évidemment on votera en faveur de la levée de celles qui subsistent.

Cependant, on en profite, parce qu'on aime bien marteler les choses, c'est un peu notre rôle et notre passion ici, bien que ce soit compliqué dans un ouvrage classé comme le pont Marc-Dufour, on rappelle encore et encore, pour que tout le monde y soit attentif, en particulier la Municipalité et ses services, le fait que les normes minimales, édictées avant l'avènement des transports familiaux, comme les vélos Long Tail, les cargos et les charrettes, ne suffisent plus, et que désormais partout, tout le temps, dès que possible, il faudra prévoir des voies plus larges pour se croiser sans heurt, pour permettre une cohabitation favorable entre vélos musculaires et vélos motorisés, et aussi des places de parcage longues, surtout vers les écoles, pour vraiment inciter un changement de mobilité.



Tant que la sécurité et la praticité ne seront pas garanties, il est vraiment illusoire d'imaginer de véritables changements de paradigme au-delà de la voie verte. Il faudra donc toujours avoir ces nouvelles contraintes en tête lorsqu'on propose de nouveaux espaces pour les cycles. Et donc voilà, c'est sur cela qu'on voulait insister encore. Mais merci beaucoup pour ces propositions qui œuvrent vraiment en faveur d'une ville plus sûre en termes de circulation et d'enfants à l'école.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Alors j'aimerais juste rajouter quelques points au débat de ce soir, des points qui me semblent essentiels en plus de l'aspect sécuritaire dont nous discutons en ce moment.

Madame Germond, le préavis dont nous discutons ce soir parle de l'avenue Marc-Dufour et du chemin de Villars. Alors vous qualifiez cet axe de stratégique, ou encore de voie essentielle pour l'agglomération Lausanne-Morges. Or, si nous voulons véritablement parler de nœud stratégique à cet endroit de la ville, votre préavis aurait dû prendre en compte non seulement l'avenue Marc-Dufour, mais aussi, et je dirais surtout les axes Marc-Dufour, Louis-Ruchonnet et Jules-Gonin dans un ensemble. Ensemble qui, tel qu'aménagé ou organisé aujourd'hui, paralyse complètement et quotidiennement une partie non négligeable de notre ville.

Alors je pourrais vivre avec ce que vous proposez dans le préavis que nous votons ce soir, mais cela me pose fondamentalement un problème que nous ne traitons pas sérieusement l'ensemble de ces avenues comme un tout, pour essayer de trouver une solution à ce cauchemar quotidien qui est vécu par des milliers de personnes qui empruntent ces axes chaque jour. Pour celles et ceux qui ne voient pas de quoi je parle, je vous invite à aller vous positionner à côté de la clinique Cécile en fin de journée et à assister à ce spectacle. Alors, Spoiler Alert, c'est un chaos tant pour les piétons que pour les vélos, que pour les bus, que pour les automobilistes. Chaos quotidien qui, un jour ou l'autre, débouchera sur un accident si la Ville ne prend pas le problème en main. Là je rejoins les autres partis sur l'aspect sécuritaire.

Mais, quand bien même je n'aurais certainement pas été d'accord avec ce que vous auriez proposé, madame Germond, sur ces axes, j'aurais au moins été rassurée de voir que la Municipalité et vos services cherchent une solution pour l'ensemble de ce quartier. Et c'est ce manque de vision là de la part de la Municipalité, ou encore cette déconnexion un peu totale avec la réalité de cet endroit dans la ville qui m'inquiète profondément et qui me pousse à refuser le préavis que nous discutons ce soir.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Il a été rappelé par mon homologue socialiste qu'une école se trouvait à proximité du tronçon concerné et qu'il y avait urgence à agir. Je pense qu'au moment de voter, il sera important aussi que vous vous souveniez que le projet prévoit un arrêt de bus devant le nouveau bâtiment du Belvédère, le BV4, ce qui est une bonne chose de remonter cet arrêt de bus, mais que le projet prévoit une piste cyclable de type Chauderon, à savoir qu'il y aura des élèves qui vont sortir du bus et qui seront donc sur la même surface que des cyclistes en descente.

Je pense aussi qu'il est important de rappeler les propos qui ont été tenus par la Municipalité en commission par rapport à la sécurisation du chemin des Croix-Rouges. A la question de savoir pourquoi le projet en question n'incluait pas des mesures d'amélioration en termes de sécurité sur le tronçon des Croix-Rouges, alors qu'on sait que c'est un réel problème de sécurité pour les enfants, on nous a répondu, sourire en coin, que c'est parce que ça coûtait trop cher. Donc on ne demande pas de complément d'expertise sécuritaire parce que ça coûte trop cher, on n'améliore pas la sécurité des écoliers sur les Croix-Rouge parce que ça coûte trop cher, on n'améliore pas la sécurité des écoliers sur les Croix-Rouges parce que cela coûte trop cher, mais on nous demande de voter un préavis à 2,4 millions les yeux fermés. Pour le PLR, ce n'est pas responsable et donc je vous encourage également vous opposer à soutenir ce préavis.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je réponds volontiers aux questions qui ont été posées. Sur les Croix-Rouges, j'ai en tout cas souvenir, je n'ai pas les notes de séance en tête, mais j'ai souvenir d'avoir expliqué que oui, bien sûr, on avait la préoccupation de la sécurisation du chemin des écoliers et qu'on allait donc améliorer drastiquement la traversée entre le collège et les nouveaux espaces qui ont été construits, notamment le terrain de sports. Donc oui, nous avons été allés dans ce sens-là. J'ai peut-être dit en commission à mon chef de service qu'on n'allait pas faire un réaménagement complet de façade à façade, parce que ce n'était pas dans les planifications et que, dans ces cas-là, ce sont des réaménagements extrêmement coûteux. Mais il devrait y avoir un réaménagement léger dans des délais raisonnables.

Sur la question de la vision globale des avenues qui entourent, bien sûr qu'on a ces réflexions en tête et qu'on essaie d'ajuster au mieux les flux de circulation en ville en tout temps. Ces planifications globales, on vous les donne notamment chaque fois que vous votez les préavis du PALM, vous avez des visions plus générales. Ici, on est dans un préavis spécifique et c'est vrai qu'on n'a pas repris toutes nos planifications. On est dans le préavis spécifique de levée de deux oppositions.

Enfin, par rapport à la question de la largeur des aménagements cyclables, alors en effet, ça me semble être une question essentielle. Et puis, un petit coup de pub sur notre dernière bande cyclable au bas de l'avenue de Provence qui, là, je crois, pour ceux qui l'auraient déjà testée, elle est très large. Donc, oui, nous réfléchissons dans ce sens-là.

Enfin, sur Martinet-Provence, oui, je suis entièrement d'accord avec M. Carrel. J'ai envie de lui dire que si nous avons le nœud Marc-Dufour, ce sera déjà une grande amélioration et nous ferons en plus, mais bien sûr que nous ferons dans tous les cas Martinet-Provence. J'ai aussi relancé un peu les équipes. Je sais que ce projet a pris beaucoup de temps. Le souci, c'est qu'on est sur du foncier privé, enfin un DDP Ville, mais, au final, un foncier privé dans les faits, même si c'est à la base une propriété Ville, mais mise en DTP. Donc, c'est toujours très compliqué. Il y a beaucoup d'acteurs avec qui il faut aller négocier. Et on a pris notre bâton de pèlerin et on devrait pouvoir ces prochains mois mettre à l'enquête un projet. Donc, oui, cela avance.

Voilà, j'espère avoir répondu à toutes les questions et je vous invite vivement à voter cette levée d'oppositions. Vous ne votez pas le crédit d'ouvrage ce soir, vous l'avez déjà voté, mais ces levées d'oppositions pour un projet vraiment très important pour la mobilité active de notre ville.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Je ne veux pas répéter ce qu'ont dit mes collègues de gauche, que j'appuie complètement, tout à l'heure, mais j'aimerais quand même juste réagir à la dernière intervention de Mme Bérard. Parce que, d'une part, elle dit qu'à la descente, les vélos passeront derrière l'arrêt de bus, ce qui est complètement faux. Cette situation a lieu uniquement à la montée, où la piste cyclable passe derrière l'arrêt de bus. À la descente, l'arrêt de bus est bloquant autant pour les voitures que pour les vélos. Je crois que le plan est assez clair en ce sens-là.

Et puis, effectivement, madame Germond avait mentionné en commission que l'aménagement sur Croix-Rouges faisait partie de la campagne de cette année de la pose des potelets, de la sécurisation. Donc je crois que dans l'ensemble, comme ça a été bien dit précédemment, l'ensemble de ce projet est bel et bien un projet de sécurisation, notamment pour les écoliers. C'est extrêmement important. Et moi, je vais demander le vote nominal, parce qu'en fait, je crois que les habitants du quartier, les enfants, les parents ont le droit de savoir aussi, ici, qui défend vraiment la sécurité des usagers dans le domaine public, ou ceux qui, derrière des prétextes de sécurité, défendent en réalité uniquement la position de l'automobile, parce que derrière, c'est ça, c'est qu'il y a des suppressions de places de parc, il y a des arrêts de bus bloquants sur chaussée. C'est peut-être ça qui vous dérange, mais en réalité, ici, on a quand même vraiment un projet de sécurisation pour les piétons, pour les vélos, pour les usagers des transports publics, pour les enfants qui vont à l'école. Je crois que c'est le moment d'aller de l'avant et que ce projet est extrêmement important dans un lieu critique aujourd'hui d'un point de vue de la sécurité. Je vous invite donc à accepter ce préavis.

**La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

La discussion est close.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 49 oui, 20 non et 1 abstention, approuve la conclusion n°1.**

(insérer vote)

**Le Conseil, par 48 oui, 20 non et 1 abstention, approuve la conclusion n°2.**

(insérer vote)

(insérer délibéré)

## Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Réponse aux postulats de Mme Anna Zangger et consorts « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal », de M. Yvan Salzmann « Pour une augmentation sensible des bornes de recharge des véhicules électriques » et de M. Henri Klunge « De l'air pour les lausannois, de l'hydrogène pour leurs transports »

Rapport-préavis N° 2023/27 du 17 mai 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

### Discussion

**Mme Carolina Carvalho (soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. La commission a voté les trois conclusions séparément. Concernant la première conclusion, c'est-à-dire adopter la réponse au postulat de Mme Anna Zangger et consorts « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal », c'était à l'unanimité 11 oui, 0 non, 0 abstention. Concernant la deuxième conclusion, adopter la réponse au postulat de M. Yvan Salzmann « Pour une augmentation sensible des bornes de recharge des véhicules électriques », également à l'unanimité 11 oui, 0 non et 0 abstention. Et concernant le postulat de M. Henri Klunge « De l'air pour les Lausannois, de l'hydrogène pour les transports », la commission a accepté avec 8 oui, 3 non et 0 abstention.

La discussion est ouverte.

**M. Johan Pain (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche prend acte avec satisfaction du rapport-préavis en réponse aux trois postulats concernant le développement des véhicules électriques sur la commune de Lausanne. Celui-ci va dans le sens de la mise en application du Plan climat. Ensemble à Gauche soutiendra les trois conclusions de ce rapport-préavis en attendant avec impatience les résultats escomptés qui s'en suivront. Au cas où, Ensemble à Gauche reviendra sur le sujet.

**M. Yvan Salzmann (soc.)** : – Ce rapport-préavis fait clairement le point sur les exigences actuelles quant au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et nous paraît donner, dans l'ensemble, de bonnes réponses aux trois postulats auxquels il répond.

Le mouvement est bien initié et semble aller dans la bonne direction tant pour le développement du réseau de bornes de recharge publique qu'en ce qui concerne le développement d'une prestation commerciale pour les bâtiments d'habitation collective. Il reste évidemment de nombreux efforts à faire pour répondre aux défis ambitieux du Plan climat, mais nous comprenons qu'il s'agit ici d'une première étape. Le groupe socialiste vous invite dès lors à accepter les réponses municipales aux trois postulats.

**M. Nicolas Hurni (PLR)** : – Le groupe PLR reconnaît l'importance du développement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et soutient les efforts des Services industriels de Lausanne pour offrir des bornes en voirie et équiper les bâtiments avec des places de parcs en ouvrage de bornes de recharge, tout en veillant à une répartition adéquate dans les quartiers.

Cependant, nous restons attentifs à ce que l'offre ne dépasse pas la demande, en particulier en ce qui concerne l'allocation des places de stationnement. En effet, nous sommes préoccupés par le fait que, comme mentionné dans le rapport-préavis, chaque station de recharge publique de quatre places s'étend sur six places actuelles, ce qui pourrait réduire l'offre de stationnement. Nous encourageons donc l'évaluation minutieuse de l'impact sur l'accessibilité au stationnement avant toute expansion significative du réseau de bornes de recharge.

De plus, le groupe PLR estime qu'il est crucial d'offrir des solutions adaptées aux chauffeurs de taxi afin de ne pas entraver leur activité, surtout à la lumière des changements à venir dans la motorisation de leurs véhicules. Nous soutenons les discussions en cours pour développer une prestation commerciale permettant d'installer des bornes à domicile des chauffeurs de taxi, tout en garantissant leur accès pratique et abordable à la recharge.

En conclusion, et soutenant les efforts visant à promouvoir une mobilité électrique durable, le groupe PLR va accepter les réponses aux postulats de Mme Zangger et de M. Salzmann, tout en insistant

sur l'importance de maintenir un équilibre entre l'offre de bornes de recharge et la disponibilité de places de stationnement, ainsi que sur la nécessité d'adapter les solutions proposées aux besoins spécifiques des différents acteurs du secteur de la mobilité. Quant à la réponse au postulat de mon collègue Henri Klunge, le groupe PLR la refusera, car nous estimons que le sujet de l'hydrogène mérite une analyse de faisabilité plus approfondie que ce qui nous est proposé.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Au nom des groupes et des Verts et Jeunes Verts, nous remercions la Municipalité pour son rapport-préavis, en particulier, évidemment, notre position est peut-être un peu contrastée par rapport à ce qu'a dit mon préopinant, nous sommes très contents de ce rapport-préavis pour le fait qu'il souligne que l'objectif reste encore et toujours, on ne le répétera jamais assez sur tous les tons, y compris les tons de klaxons, la diminution des transports individuels motorisés. On rappellera aussi ici que cela concerne aussi les véhicules électriques, notamment les SUV électriques. Il est notoire que l'avantage que présente l'absence de moteur thermique est largement compensé s'agissant de ces véhicules énormes par l'inconvénient du poids de ce type de véhicules, ce qui accroît leur dangerosité et pose des problèmes de pollution aux microplastiques.

Les réponses de la Municipalité au postulat de Mme Zangger et de M. Salzmann s'inscrivent parfaitement dans cet objectif de réduction des transports individuels motorisés, dont nous ne nous lasserons jamais de le rappeler, que cet objectif est inscrit dans le Plan climat voté par le Conseil communal, il est inscrit dans le PDCOM, il est inscrit dans à peu près tout ce que nous avons voté depuis le début de la législature, mais aussi lors de la législature précédente. Je crois qu'il est quand même important de le rappeler.

Nous sommes plus réservés sur la réponse de la Municipalité au postulat de M. Klunge. En effet, il nous semble que la Municipalité aurait ici dû souligner beaucoup plus fermement que le projet de développer des infrastructures pour des véhicules à hydrogène doit être rejeté dans son principe, car il serait problématique d'investir des sommes considérables dans la recherche en faveur des transports individuels motorisés, ce qui irait à l'encontre des objectifs du Plan climat voté par ce Conseil, mais aussi, vu les coûts que cela générerait, à l'encontre des buts d'efficacité si chers à la droite de cet hémicycle. C'est pourquoi le groupe des Verts et Jeunes Verts acceptera les conclusions 1 et 2 du rapport-préavis, mais pas la conclusion 3, et vous recommande d'en faire de même.

**Mme Virginie Cavalli (V'L) :** – La mobilité électrique et durable est un thème tenant très à cœur des Vert'libéraux. Donc je me fais ce soir la porte-parole de notre groupe sur ce sujet.

Nous saluons tout d'abord le travail effectué par M. le municipal et sa direction. On sent à la lecture de ce préavis un vrai coup d'accélérateur en matière de développement des possibilités de recharge des véhicules électriques à Lausanne. En effet, les Lausannois étant majoritairement locataires, il est parfois difficile pour nombre d'entre eux, possédant un véhicule à l'énergie fossile, de passer à l'électrique, la peur de manquer de jus étant toujours bien présente dans les esprits. Les Vert'libéraux saluent donc en particulier la volonté de la Municipalité de développer des solutions de recharge dans les quartiers, soit au plus près du besoin, de même avec les solutions de contractualisation offertes par les SIL pour installer des bornes de recharge sur l'espace privé, ainsi que les multiples partenariats développés avec notamment l'entreprise Mobility.

Il reste quand même un regret pour notre groupe, c'est le fait que la Ville ait autant tardé à développer ces solutions et que, finalement, il nous reste très peu de temps pour passer à la mobilité électrique en vue des objectifs annoncés dans le Plan climat pour 2030 notamment. Nous espérons que cette première vague de développement sera accompagnée rapidement d'ici la fin de cette législature et ensuite pour la prochaine, afin qu'on puisse toujours se déplacer en Ville de Lausanne avec des véhicules électriques, qui sont aussi garants de la qualité de l'air que l'on respire et qui permettront finalement aux habitants d'effectuer cette transition et de pouvoir aller vers quelque chose de plus durable.

Enfin sur le sujet de l'hydrogène, les Vert'libéraux après débat arrivent à la conclusion que la réponse donnée à M. Klunge est relativement satisfaisante, sachant qu'il est plus efficace de développer l'hydrogène pour la mobilité des poids lourds que pour celle des véhicules individuels. C'est pour cela que le groupe Vert'libéral soutiendra unanimement les réponses données à ce préavis, tout en restant tout à fait attentifs au développement qu'il y aura dans l'avenir sur ce sujet.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – En ce moment, les Chinois et les Indiens accèdent à la classe moyenne et rêvent tous d’avoir une voiture. Alors je pense que c’est bien à Lausanne de se pencher sur ce problème. Il faudrait aussi voir le prix des installations des bornes, par exemple pour les personnes privées. Ça reste toujours très onéreux. Il y a toujours aussi le problème du recyclage des batteries des véhicules électriques. Et puis, je pense que ce n’est pas forcément une bonne idée de se passer de voiture à Lausanne. Alors voilà, le groupe UDC est un peu sceptique et ne va pas voter avec plaisir pour ce postulat.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Merci pour vos retours sur ce rapport-préavis qui répond à trois postulats.

Il convient de noter en premier lieu que la réponse qu’on donne n’est qu’un petit bout de la politique de mobilité que mène la Ville, qui est multicritères. On parle évidemment, comme l’a dit Mme Morin, plutôt d’une vision de l’évolution de la mobilité dans son ensemble, et non pas centralisée sur les voitures électriques. Et il faut intégrer cette réflexion dans cette évolution, qui est portée plutôt par ma collègue Germond, et qui vise un apaisement et une mobilité active, plutôt que de miser sur la voiture à tout prix. Et puis en parallèle, on a d’autres mobilités électriques, les vélos électriques, les scooters électriques, qui sont eux aussi subventionnés par la Ville de Lausanne, par le biais du programme EquiWatt, et qui permettent d’apaiser la mobilité en ville en se passant de véhicules individuels qu’il conviendrait de charger.

Il n’en demeure pas moins que nous devons et nous mettons en œuvre les mesures d’accompagnement pour les personnes qui devraient absolument conserver un véhicule individuel motorisé, pour qu’ils puissent le conserver de manière électrique et de manière nettement moins polluante. Pour cela, je vais dans le sens d’une des remarques de Mme Lavanchy. Il est clair que les voitures électriques ne sont pas une solution à tout prix, puisqu’il y a pas mal d’autres enjeux qui se posent, notamment la problématique des batteries, du bruit et de l’espace qu’elles prennent, comme l’a relevé Mme Morin. Mais il n’en demeure pas moins qu’une partie de la population se doit, en tout cas pendant un moment encore, de conserver un véhicule, alors autant qu’ils en conservent un électrique.

Là, nous avons donc deux solutions qui ont été présentées et, je crois, soutenues par votre plénum. La première, c’est de proposer un système commercial pour les parkings en ouvrage, qui, contrairement à ce que dit Mme Lavanchy, ne nécessite aucun investissement, ni des locataires, ni des propriétaires, mais est complètement financé par les SIL, et ensuite l’utilisateur loue cela par le biais de sa consommation et donc de la recharge de son véhicule. C’est une solution qui permet aux locataires, puisque nous avons une ville majoritairement de locataires, d’avoir accès dans leur parking privé à une borne de recharge sans que le propriétaire ait à investir, et donc sans qu’on ait l’écueil d’avoir un propriétaire qui n’a aucun intérêt qui se voit demander d’investir.

Et le deuxième, évidemment, c’est la mise à disposition de bornes de recharge publiques. Nous avons effectivement, comme l’a dit Mme Cavalli, mis la deuxième, si je peux me permettre ce défaut de langage, sur l’installation de bornes de recharge publiques. Nous avons quatorze stations de bornes de recharge qui ont été ou qui vont être mises en place entre l’année dernière et cette fin d’année. Treize en fait, une a été décalée à l’année prochaine. L’emplacement de ces bornes de recharge est soigneusement étudié, tant au niveau infrastructure électrique qu’au niveau infrastructure routière. Nous collaborons pour savoir où il faut les mettre, c’est-à-dire sur des places qui ont vocation à rester sur quinze à vingt ans, puisque c’est un fort investissement et il n’y a pas lieu de le mettre sur des places qui seront supprimées dans un laps de temps relativement court. On travaille vraiment pour trouver la meilleure localisation et puis s’intégrer dans le développement de la mobilité à Lausanne de manière générale. Cela prend un certain temps, mais permet d’avoir des résultats pérennes et utiles à la population.

Je reviendrai finalement sur l’aspect hydrogène. Peut-être une boutade pour commencer. On voit que les Verts en veulent moins, le PLR en veut plus, on ne doit donc pas être si faux au final sur cette évolution. Sur la mobilité, par contre, je contredirais un petit peu Mme Morin. Il me semble que la Municipalité est très claire : nous n’allons pas investir dans des éléments de recharge à véhicules hydrogène au niveau de la Ville, comme on a pu le faire sur le gaz naturel carburant. Nous n’avons pas vocation à remplir ce rôle et nous n’allons pas le faire, et nous n’allons pas investir non plus dans des véhicules hydrogène pour l’instant. Nous avons misé sur l’électrique, y compris pour des camions ou pour des poids lourds, notamment les camions poubelles, où nous avons investi dans

des camions poubelles 100% électriques. C'est la volonté actuelle et c'est la direction que nous prenons.

Par contre, l'hydrogène a un potentiel au niveau du stockage de l'électricité qu'il ne faut pas négliger, puisque nous aurons des problèmes de stockage entre une énergie estivale, qui sera abondante, et une énergie hivernale qui sera toujours inférieure à la demande. Et donc, là-dessus, je pense que nous avons un potentiel de recherche qui n'est pas à l'instant abouti, mais dans lequel nous devons creuser, nous devons être des acteurs, puisque la flexibilité et le stockage de l'énergie, notamment par le biais de l'hydrogène, peut être une solution à la décarbonation et à la possibilité de nous passer du nucléaire dans les années à venir. Donc, nous ne nous fermons pas la porte à cet élément-là de l'hydrogène. Par contre, au niveau de la mobilité, je crois que nous sommes parfaitement alignés.

Sur ce, je vous encourage à valider ces réponses et nous vous tiendrons informés des évolutions. Evidemment que c'est une réflexion qui est systématiquement en cours. Nous allons poser ces bornes de recharge dans les différents quartiers. La suite du développement interviendra en transversalité au sein de la Ville, puisque c'est plusieurs compétences qui doivent être réunies pour aboutir à ces solutions. Nous devons avoir des évolutions, notamment sur l'accessibilité de ces bornes de recharge, qui pour l'instant sont uniquement accessibles pour les personnes disposant d'un macaron, mais nous avons des demandes autres auxquelles nous devons réfléchir. Ce sont des réflexions qui sont en cours actuellement. Sur l'évolution et les éventuelles bornes de recharge supplémentaires, sans en faire trop non plus, puisque le privé déploie aussi des bornes de recharge accessibles au public sur le territoire. Il n'y a pas lieu de surinvestir de ce côté-là, mais d'investir là où c'est nécessaire et là où nous répondons aux attentes des Lausannoises et des Lausannois, notamment des locatrices et locataires qui n'ont pas forcément d'autre solution que la recharge dans l'espace public. Je vous remercie pour votre soutien et pour le vote sur ce rapport-préavis.

La discussion est close.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.**

**Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 3 de la commission.**

(insérer délibéré)

---

## Postulat de Mme Audrey Petoud et consorts : « Projet pilote pour un congé menstruel »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

**Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante** : – Non, je crois qu'il n'y a rien à rajouter à ce rapport. Je lis la conclusion : par 8 oui et par 3 oppositions, la commission a voté la prise en compte de ce postulat et suggère son renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**Mme Audrey Petoud (soc.)** : – La demande du présent postulat est plutôt simple, un projet pilote et une étude scientifique concernant un possible congé menstruel lors de règles douloureuses qui empêchent le bon déroulement du travail quotidien. Pour contextualiser un tout petit peu ce postulat, je tiens à rappeler quelques éléments concernant un tel congé. Premièrement, il est important de rappeler que le monde du travail a été pensé pour et par les hommes. Il a fallu un certain nombre

d'améliorations pour rendre les conditions de travail un tout petit peu plus égalitaires. On peut citer notamment un congé maternité.

Aujourd'hui, la question des règles douloureuses s'impose comme une possible amélioration. Pour rappel, dix à quinze pour cent des personnes menstruées souffrent d'endométriose. Cette maladie sous-diagnostiquée provoque de très fortes douleurs qui handicapent les personnes dans leur quotidien. Deuxièmement, la question du congé menstruel est de plus en plus mise en avant. Certaines entreprises ont déjà sauté le pas et certaines communes suisses aussi. On peut prendre l'exemple d'Yverdon ou de Fribourg.

Finalement, on sait que le système d'assurance perte de gain maladie en cas de maladie n'est pas obligatoire et crée des inégalités. Les personnes menstruées n'ont donc pas le même traitement en cas d'absence. Petite parenthèse, les menstruations ne sont pas une maladie, mais c'est encore actuellement sous ce régime qu'elles sont soumises. C'est pour ces raisons que la mise en place d'un projet pilote me paraît nécessaire afin d'étudier l'amélioration des conditions de travail des personnes menstruées qui souffrent de règles douloureuses, mais aussi afin de lever un tabou qui les précarise. Pour conclure, je tiens à préciser ici qu'une telle mesure s'inscrit dans un ensemble d'autres mesures, comme des protections menstruelles gratuites dans des lieux cibles, ce que la ville commence à mettre en place, et la lutte contre la précarité menstruelle.

**Mme Virginie Kyriakopoulos (Les Verts) :** – Nous remercions la postulante pour ce postulat qui est d'une grande importance et nous partageons ce qui a été dit par Mme Petoud. En effet, les règles sont encore aujourd'hui un tabou. Dans le monde professionnel, non seulement on garde le silence à ce sujet, mais en plus on ignore complètement l'incidence que les menstruations ont sur la vie professionnelle des personnes menstruées.

Les règles ne sont pas une maladie, et pourtant, elles peuvent être accompagnées de différents symptômes variant d'une personne à l'autre, et qui peuvent être plus ou moins invalidants et impactent sur la vie professionnelle. Or, jusqu'à maintenant, on a fait comme si ce fait n'existait pas. On va prétendre que cette mesure discriminerait davantage les femmes, mais c'est là que se trouve en réalité la véritable discrimination, c'est le fait de ne laisser aucune place à cette question, d'ignorer ce point et de laisser les individus se débattre seuls avec cette donne. Dans ce contexte, ce qui est anormal n'est pas d'avoir ses règles avec les conséquences que cela comporte. Ce qui est anormal, c'est de faire comme si cela n'avait aucune conséquence sur la vie professionnelle, comme cela a d'ailleurs été le cas jusqu'à maintenant.

Dans la pratique, le fait d'enchaîner les certificats médicaux est très mal vu par les employeurs et employeuses. Alors on se fait violence, on serre les dents, on trouve des stratégies qu'il serait trop long d'énumérer ici. Mais à quel prix ? Au prix de notre santé, de notre bien-être physique et psychique et de notre carrière sur le long terme. La société doit évoluer sur ce point, de la même manière qu'elle l'a fait pour le congé maternité, en espérant que cela prenne moins de temps.

Le projet pilote est une très bonne solution pour examiner le sujet, mais aussi pour lui accorder une plus grande visibilité et positionner la Ville dans une démarche d'exemplarité. Le groupe des Vertes et des Jeunes Vertes aimerait ajouter que le congé menstruel est un bon point d'ancrage pour aborder la question spécifique de la santé des employées. D'autres tabous existent encore, tels que la préménopause et la ménopause, qui impactent massivement la vie professionnelle d'un grand nombre de personnes, et qu'il convient également de cesser d'ignorer. Ce projet pilote pour un congé menstruel est un geste fort pour adapter le monde du travail aux valeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, sans surprise, le groupe des Vertes et des Jeunes Vertes renverra ce postulat à la Municipalité et vous invite à faire de même.

**Mme Léonie Kovaliv (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche salue l'initiative de Mme Petoud et la soutient. En effet, nous pensons qu'il est important et nécessaire de penser à des mesures pour les personnes dont les menstruations sont incapacitantes. La mise en place d'un tel projet pose beaucoup de questions et nécessite que des spécialistes s'y penchent, ce qu'un projet pilote pourra permettre.

**Mme Virginie Cavalli (V'L) :** – Alors ce soir, je vais parler au nom de ma collègue Clara Schaffer, qui était membre de la commission et qui nous a laissé son avis également en tant que médecin. Globalement, le projet nous paraît intéressant, car un projet pilote permet toujours de tester plusieurs possibilités et surtout d'évaluer les impacts de l'introduction d'un tel congé menstruel. Les

Vert'libéraux reconnaissent l'importance de thématiser finalement ce sujet au sein de l'administration communale et d'en faire un sujet de santé au travail pour les fonctionnaires de l'administration communale, puisque les douleurs menstruelles peuvent être souvent invalidantes, par exemple dans un contexte d'endométriose, mais pas uniquement.

Ça éviterait par ailleurs aux employées et aux personnes menstruées de se rendre chez leur médecin en catastrophe s'il y a une crise pour avoir un certificat médical, qui, comme une de mes préopinantes l'a souligné, si c'est fait à répétition ou tous les mois, c'est souvent assez mal vu par ses supérieurs hiérarchiques.

Nous sommes favorables à ce projet pilote et surtout à l'éventuelle introduction de ce congé menstruel, à condition que ce soit encadré par un suivi gynécologique régulier et donc prescrit par un médecin afin d'éviter les abus. Cela permettrait également de désengorger les urgences pour les médecins et de réduire les coûts de la santé si ce dernier devenait plus institutionnalisé. Et enfin, un projet pilote permet une évaluation et un suivi afin d'éviter que ça devienne quelque chose de systématique et qui ne répond pas aux besoins des personnes touchées uniquement. Pour toutes ces raisons, le groupe Vert'libéral vous invite à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Alors nous abordons ce soir un sujet particulièrement intéressant. Par contre, qui dit sujet intéressant ne veut pas forcément dire bonne idée. Et dans le cas précis, le groupe PLR et même d'avis que c'est l'inverse. Mesdames Petoud, Kyriakopoulos, Kovaliv et Schaffer, chers collègues, non, le congé menstruel n'est pas une bonne idée. Et cela même si vous proposez ici un simple projet pilote. Le congé menstruel, c'est un congé qui stigmatise l'ensemble des femmes. C'est un congé qui les ramène toujours à leur corps. C'est une discrimination supplémentaire, que ce soit à l'embauche ou en termes de progression de carrière.

Je travaille dans une multinationale qui emploie 400 000 personnes dans le monde. En toute honnêteté, je ne me vois pas aller dire à mon chef tous les mois « coucou, j'ai mes règles, je ne viens pas travailler ». Et puis, en plus de ça, je n'ai tout simplement pas envie de le dire. J'ai envie, et j'estime que j'ai le droit de garder une certaine intimité et une réserve vis-à-vis de mon corps. Est-ce qu'on demande aux hommes pourquoi ils ne viennent pas travailler ? Non, on ne leur demande pas. Pourquoi en tant que femmes est-ce qu'on doit toujours et encore se justifier et expliquer notre absence ? On est absent et puis c'est tout.

Nous sommes dans une ère où l'on fait particulièrement attention à la sphère privée ou encore à la protection de ses données. Et vous, madame Petoud, vous voulez qu'on crie sur tous les toits qu'on a nos règles ? Mais moi, ça ne me va pas. Je suis d'avis que l'employeur n'a pas à connaître les raisons d'un arrêt maladie. Qu'il s'agisse de douleurs menstruelles, aussi douloureuses soient-elles, et croyez-moi, je sais ce que c'est, que ce soit par rapport à une addiction à l'alcool ou aux drogues ou à une pathologie psychique sévère, c'est pour ça que le congé maladie existe, parce que, pour moi, la dysménorrhée ou l'endométriose dont vous avez parlé tout à l'heure, ce sont des maladies tellement handicapant au quotidien, et c'est pour cela qu'il faut utiliser le congé maladie et remettre un certificat à son employeur, certificat que la plupart des employeurs ne demandent qu'après quelques jours, ce qui permet aussi à la personne qui a ses règles de n'avoir pas besoin d'aller chez le médecin tout de suite. Et c'est pour ces raisons que le groupe PLR s'opposera profondément au renvoi de ce postulat ce soir.

**Mme Patrizia Mori (UDC) :** – Ce projet s'inscrit dans la lignée de beaucoup d'autres pays ou villes qui l'ont mis en place, comme récemment la ville de Fribourg, comme il était cité. Alors pour nous c'est très bien de lever le tabou sur les menstruations douloureuses dans le monde du travail, mais le postulat ne s'en prend vraiment pas de la bonne façon. Tout d'abord la postulante affirme qu'il ne s'agirait que d'un projet pilote, mais nous savons très bien qu'il s'agit d'un Cheval de Troie, puisque bien trop souvent dans ce Conseil communal, on nous a maquillé les projets comme quelque chose de temporaire, alors que c'est souvent couru d'avance.

D'abord il s'agit que d'un projet qui ne concerne que les femmes employées à l'administration de la Ville, ce qui crée une énorme disparité entre le public et le privé, sachant que les femmes qui travaillent dans ce dernier seraient doublement discriminées. D'un côté elles ne peuvent pas prendre congé, et en plus elles entretiennent par leurs impôts le congé des autres. Les femmes subissent aussi d'autres douleurs, comme il a été dit auparavant, de santé récurrente, comme par exemple la ménopause, les cystites à répétition, etc. L'UDC refuse de créer de nouvelles inégalités au nom de la lutte pour l'égalité.



Ensuite on nous parle d'un congé de un à cinq jours sans excuse médicale. Pardonnez-moi, mais comment on peut laisser passer ça, alors qu'il suffit simplement d'une attestation d'un médecin ? Je suis la première à comprendre que l'on puisse être pliée en quatre de douleur et ne rien pouvoir faire. Mais comme disait Churchill, « *If you go through hell, keep going* » – si vous traversez l'enfer, continuez. Et pour un travail administratif, excusez-moi, rien n'empêche de nos jours de faire du télétravail en commun accord avec le supérieur hiérarchique. Le fait de n'avoir aucun certificat laisse libre cours, excusez-moi, à énormément d'abus. Surtout que dans le postulat on nous parle de personnes menstruées. Alors là, on ne nous parle pas que de femmes, puisqu'aux dernières nouvelles, ce sont elles qui ont leurs règles ? Ou je me trompe ? On pourrait presque se demander : *What is a woman* ? Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser ce postulat.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Je voulais simplement réagir aux propos de ma collègue Anouck Saugy. J'imagine qu'il y a quand même un biais de raisonnement dans cette argumentation, dans le sens où personne ne vous forcerait d'annoncer à votre employeur que vous avez vos règles. Par contre, on pourrait éventuellement vous permettre de le faire cas échéant. Donc qui peut le plus peut le moins. C'est tout l'intérêt d'un projet pilote que de tester ce genre de *process*. Je trouve regrettable de ne pas élargir le champ des possibles pour toutes les femmes et les personnes menstruées qui ont des situations particulières.

**Mme Audrey Petoud (soc.) :** – Je vais tenter de répondre un tout petit peu à deux ou trois éléments. Tout d'abord, effectivement, pour répondre à Mme Mori, il n'y a pas que les femmes qui ont leurs menstruations. C'est pour ça que le projet pilote parle de personnes menstruées pour être le plus inclusif possible.

Ensuite, concernant la question de crier sur tous les toits qu'on a nos règles, comme l'a dit ma préopinante, ce n'est pas le but ici. On fait comme on veut et puis c'est juste une possibilité qui est offerte aux personnes menstruées. Pas d'obligation de le crier sur tous les toits. Et puis je tiens juste à dire, on parle de discrimination à l'embauche, là particulièrement des femmes, mais des personnes, des minorités de genre aussi sont discriminées à l'embauche. Pour moi, et je crois que c'est important de le rappeler ici, on doit lutter contre les discriminations. On ne doit pas empêcher des avancées sociales sous prétexte qu'elles pourraient avoir des biais discriminants. Donc s'il y a des discriminations à l'embauche, et il y en a déjà pour d'autres raisons concernant les femmes et les minorités de genre, on lutte contre des discriminations.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – J'aimerais juste réagir à deux choses. Tout d'abord pour parler par rapport aux propos de ma collègue, Mme Constance Von Braun. Madame Von Braun, si on instaure un projet pilote sur le congé menstruel, j'espère qu'on va quand même faire des statistiques par rapport au congé menstruel. Et donc les gens vont devoir annoncer qu'ils ont leurs règles. Parce que sinon, comment vous voulez qu'on fasse la distinction entre, est-ce qu'on maintient un congé menstruel, ou est-ce que finalement, c'est un congé maladie, et puis c'est Open Bar pour tout le monde.

Ensuite, madame Petoud, votre postulat c'est aussi sur le congé menstruel. Ce n'est pas un postulat sur la discrimination sur l'embauche. Faites un postulat alors sur quelles sont les discriminations qui existent à l'embauche. Mais ne mélangez pas tout dans la discussion de ce soir. On peut parler des minorités, on peut parler de plein de choses, mais la discussion de ce soir c'est le congé menstruel, et les impacts qu'ils auraient pour notre Ville s'il est accepté. Donc, je pense qu'il faut qu'on recadre un petit peu le débat.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Je me permets de répondre à ça, puisqu'on m'a interpellée. En fait, j'ai de la peine à comprendre ce que vous ne comprenez pas, madame Saugy, mais ce sera une bonne discussion à avoir après la séance. Il me semble que ça me paraît clair que vous ne devez pas aller timbrer à la timbreuse pour dire « aujourd'hui j'ai mes règles » pour qu'on puisse faire des statistiques. L'intérêt c'est de permettre à des personnes menstruées, des femmes, de simplement pouvoir prendre congé le jour où elles ont méga mal au ventre, sans prendre sur leurs vacances, ni sans aller chez le médecin directement également. Ça me semble clair comme de l'eau de roche. Donc, j'ai comme d'habitude de la peine à être de votre avis, mais voilà.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Je profite un petit peu tardivement de vous demander le vote nominal, s'il vous plaît.

**La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

La discussion est close.

**A l'appel nominal, Le Conseil, par 48 oui, 21 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.**

(insérer vote)

(insérer délibéré)

---

**Postulat de M. Mountazar Jaffar : « Pour des interventions de sensibilisation au racisme au sein des écoles lausannoises »**

Rapport

(insérer doc)

Discussion

**M. Jean-Claude Seiler (PLR), rapporteur remplaçant** : – Au rapport, je n'ai rien à ajouter. Pour votre information, la détermination de la commission est la suivante : 12 oui, 1 non et 0 abstention.

La discussion est ouverte.

**M. Mountazar Jaffar (soc.)** : – Ce postulat tient à s'attaquer à l'un des hauts lieux de reproduction des inégalités, l'école. Ces dernières années, de plus en plus d'études et de rapports ont mis en évidence une réalité que certaines et certaines connaissaient déjà assez bien, le racisme à l'école. Il est en effet fondamental que chaque élève assiste au moins une fois durant sa scolarité à de la sensibilisation concernant les questions de racisme. Il existe trop de situations où des enseignants ne savent pas quoi faire ou dire lorsqu'ils assistent à des actes ou des propos racistes à l'école entre élèves, mais aussi entre enseignants et élèves. Ce postulat demande donc à la Ville d'adopter une posture proactive et de proposer ou de contribuer à ce que des interventions de sensibilisation au racisme, en même titre que l'éducation sexuelle, soient proposées aux élèves lausannois.

**M. Mathias Paquier (V'L)** : – La prévention du racisme en milieu scolaire est un enjeu important et son impact sur l'évolution des mentalités ne doit pas être minimisé. Nous estimons qu'une Ville progressiste et multiculturelle telle que Lausanne ne peut se permettre de se cacher derrière le Plan d'études romand et se doit de montrer l'exemple en matière d'efforts de prévention. C'est pourquoi le groupe Vert'libéral soutiendra la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même.

**Mme Léonie Kovaliv (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient le postulat de M. Jaffar. Nous pensons qu'il est essentiel de donner des outils dès le plus jeune âge aux enfants pour qu'elles et ils puissent identifier et combattre le racisme. Si le racisme sous la forme d'insulte est facilement reconnaissable et si cette forme ne doit pas être tolérée, il faut absolument lutter contre toutes les autres formes plus discrètes qu'il peut prendre. Nous sommes pour éduquer les enfants afin qu'ils et elles ne le reproduisent pas, ne l'intériorisent pas et puissent s'en défendre, mais aussi en défendre les autres lorsqu'ils et elles en sont les témoins. Nous pensons que le racisme est un problème collectif et systémique qui doit être combattu avec des moyens qui le sont également.

**Mme Marisa Maurer Putallaz (PLR)** : – Tout d'abord, je déclare mes intérêts : je suis la mère de deux enfants, ados et pré-ados scolarisés dans un grand collège lausannois du nord de la ville. Je remercie M. Jaffar pour son postulat, qui touche une question importante et sensible, mais qui, à mon sens, est trop réducteur ou mal ciblée pour deux raisons. En préambule, on comprend au travers du rapport que la question de la définition de racisme s'est posée durant les travaux de la commission. En effet, le postulat évoque les discriminations vécues par, je cite, « les personnes avec des noms à consonance étrangère ». C'est un fait et c'est inadmissible.

Dans le cadre de ce postulat toutefois, cette assertion me gêne, car elle met en opposition les gens avec des noms d'ici, sous-entendu les Suisses, avec les autres. Or, dans le cadre scolaire, il me semble que ce n'est pas le fond du problème, et encore moins à l'école primaire. Le fond du

problème, à mon sens, et c'est réellement ce que je perçois au travers des enfants et des jeunes avec qui je suis en contact, ce sont les discriminations liées à la différence de manière générale et non seulement liées à la couleur de peau ou à l'origine.

D'autre part, il me semble que le racisme est un peu moins présent chez les tout-petits et qu'il ne se manifeste pas particulièrement durant les heures de classe, mais qu'on le trouve bien plus souvent chez les ados et préados, entre eux, sur les applications de messagerie type WhatsApp ou Snapchat, et donc plutôt en dehors du temps scolaire proprement dit. Or, dans les collèges dont une part importante des enfants sont issus de l'immigration, en majorité dans certaines classes, les comportements et les propos intolérants sont monnaie courante, et pas seulement, mais pas seulement, ou même plus rarement, semble-t-il, en raison de l'origine, mais beaucoup plus quant à la confession, l'orientation sexuelle ou au genre. Sans parler des autres différences, sources de harcèlement, tels que le poids, la taille, l'apparence, le handicap, etc.

Ces comportements ne proviennent pas de l'école en tant que telle, bien entendu, mais bien plus de l'environnement de ces enfants, soit le milieu familial, très probablement. Conclusion : ce postulat ne parle que du racisme, et c'est à mon sens pas suffisant. La source du problème n'est pas, ou pas seulement l'école, et c'est ailleurs qu'il faudrait également mettre des moyens. Et pour cette raison, je souhaiterais proposer l'amendement de la première conclusion. Je vous la lis, je l'envoie tout de suite au Secrétariat. Ce serait de proposer aux classes des écoles lausannoises, et donc pas seulement primaires, en partenariat avec des associations collectives ou experts dans le domaine de la lutte contre les discriminations, et non seulement le racisme, des modules de sensibilisation à toutes les formes de discrimination en raison de la race, l'ethnie, la religion, du genre ou de l'orientation sexuelle et à leurs conséquences.

**Le président** : – Je vous remercie pour votre vœu d'amender cette conclusion, mais ce n'est pas dans les attributions des conseillères et conseillers communaux d'amender les conclusions de postulats. Je ne sais pas comment on pourrait faire, mais merci de l'avoir évoqué.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts)** : – Le groupe des Vertes et Jeunes Verts remercie M. Jaffar pour son postulat et le soutiendra avec conviction. Le postulant et certains de mes préopinants ont bien rappelé l'ampleur et les conséquences du racisme en Suisse, et puis ces aspects sur lesquels il est essentiel d'agir.

L'école est une haute instance de socialisation des normes, et par conséquent des normes et préjugés racistes. Il est donc essentiel d'agir à cette instance avec des interventions de sensibilisation pour les élèves, et ce dès le plus jeune âge. Nous soutiendrons donc la prise en considération de ce postulat.

Pour juste répondre à ma préopinante sur le fait que ces comportements racistes chez les jeunes se dérouleraient particulièrement en dehors des périodes scolaires, ça reste intéressant d'investir l'instance justement de l'école, parce que c'est un endroit par lequel tous les élèves lausannois et lausannoises passent, où on peut espérer que la plupart seraient touchés par ces formes de sensibilisation. Sur sa proposition d'introduire, mais ce n'est pas possible, d'autres formes de sensibilisation à tout type de harcèlement. Je l'invite et je me réjouis qu'elle soutienne des postulats en ce sens qui pourraient être déposés dans le futur.

La discussion est close.

**Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.**

(insérer délibéré)

## Fumée passive

### Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive »

Rapport-préavis N° 2023/05 du 19 janvier 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

#### Discussion

**M. Valentin Christe (UDC), rapporteur** : – Je n'ai rien de particulier à rajouter à mon rapport, si ce n'est de m'étonner que dorénavant les déterminations de la commission soient demandées en début de débat et non pas à la fin. Mais il se trouve qu'en l'occurrence, c'est par 8 oui contre 4 non que la commission a accepté l'unique conclusion du rapport-préavis.

**Le président** : – Cela a été annoncé lors de ma séance inaugurale que les déterminations sont annoncées au début.

La discussion est ouverte.

**Mme Carolina Carvalho (soc.)** : – Le postulat auquel répond le préavis a attiré toute l'attention du groupe socialiste. Nous sommes toutes et tous d'accord qu'il faut protéger les enfants de la fumée passive. Mais le postulat demande quelque chose de plus. Il demande de les protéger de la fumée passive dans l'environnement des places de jeu. Et c'est la deuxième partie de cette demande qui nous paraît une fausse bonne idée.

Je ne conteste pas l'efficacité de l'interdiction de la fumée dans les locaux fermés pour protéger les personnes non-fumeuses. Et personnellement, je soutiendrai un postulat demandant l'interdiction de la fumée dans les arrêts de bus ou sur les quais de la Gare, même si j'imagine bien que certaines personnes de mon groupe ne seraient pas d'accord. Mais l'interdire aux places des jeux, cela aurait des conséquences négatives non anticipées pour les enfants et pour leur famille, sans que l'efficacité de cette mesure soit prouvée comme le soulève le rapport-préavis.

La cigarette est une addiction qui a un impact important sur la vie des personnes dépendantes. La plupart fument chez elles, le plus souvent sans nuire aux autres, sauf peut-être à leurs proches, plus particulièrement leurs enfants. Leur interdire de fumer dans les places des jeux comporte le risque que des parents préfèrent rester à la maison où elles et ils peuvent fumer sans restriction, plutôt que d'accompagner leurs enfants à la place des jeux. Cette mesure aurait donc pour effet indésirable de limiter l'accès des enfants aux places des jeux, si indispensable à leur socialisation. Je pense aussi aux accueillantes et accueillants en milieu familial qui, pour le respect des directives cantonales en matière d'accueil de jour, ne fument pas dans leur maison, mais profitent des sorties avec les enfants pour le faire.

S'il est primordial d'adopter des mesures pour réduire la consommation de tabac, nous pensons que la cible est mal choisie et que les effets indésirables seront supérieurs aux bénéfices apportés. Bien sûr, la réponse de la Municipalité est un peu à contre-courant de ce qui se fait dans d'autres villes, mais pour toutes les raisons que j'ai exposées, le groupe socialiste soutiendra la réponse de la Municipalité au postulat de notre collègue Panchard et vous encourage à faire de même.

**M. Ilias Panchard (Les Verts)** : – Tout d'abord, je vous remercie pour votre introduction, monsieur le président, quoiqu'un peu fumeuse, si j'ose dire.

Je suis ravi d'arriver enfin au débat sur ce postulat. C'est, pour tout vous dire, un des premiers postulats que j'avais déposés dans ce Conseil communal en 2018 déjà sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, soit la protection de la jeunesse face à la fumée passive. Et je sais, ça a été dit à l'instant, que c'est le cas de bon nombre d'entre vous, chères et chers collègues.

Il a depuis connu apparemment quelques aléas au sein de l'administration, la réponse, ayant pris quelques années. Ce ne sera pas le seul postulat qui aura connu un temps de réponse relativement long. Nous arrivons maintenant au débat. Je peux imaginer qu'il y a eu peut-être un certain clivage selon les directions concernées, donc, par extension, peut-être selon les municipales ou municipaux qui ont traité du sujet. Vous pouvez imaginer que j'ai eu un petit étonnement de voir, au final, que le

rapport-préavis a émané de la Direction culture et développement urbain, vu que la demande, si je vous la rappelle, c'était « étudier l'opportunité de créer des zones sans fumée dans les lieux publics extérieurs sensibles, par exemple, ceux fréquentés par les enfants et les jeunes, comme les places de jeux et les alentours des écoles ». Donc vous voyez où je veux en venir. On pouvait logiquement imaginer une réponse qui pouvait émaner d'une direction peut-être plus proche des buts de la demande, soit une direction qui pourrait, par exemple, gérer les places de jeux ou gérer les écoles.

Cela étant dit, mon postulat visait deux objectifs. Le premier, réduire les risques liés à la fumée passive dans certains espaces publics en plein air, sur et près de lieux qu'on pourrait considérer, à définir ensemble, comme sensibles. Des lieux fréquentés en très grande partie par les personnes parmi les plus vulnérables dans notre société, soit les enfants. Enfants qui n'ont aucun moyen de défendre directement leurs intérêts et doivent compter sur leurs parents et/ou sur la collectivité publique pour protéger leurs intérêts, ici leur santé.

Alors, monsieur le syndic, je ne sais pas qui ou comment le rapport-préavis a été rédigé en détail, mais disons que si je concède tout à fait qu'on peut considérer mon postulat un peu comme léger par rapport aux études qui sont citées, le rapport-préavis l'est tout autant à ce niveau-là, si ce n'est plus. Et vu le sujet, c'est vrai que c'est relativement inquiétant. Je cite notamment dans mon postulat des mesures qui ont été prises, des mesures prises au moment de la rédaction du postulat devant la Gare de Bâle, donc des mesures scientifiques, qui indiquaient des taux de particules fines dues à la cigarette qui étaient particulièrement élevés, au-delà des valeurs limites autorisées. Dans votre réponse, vous citez une étude qui est parue dans *The Lancet* en 2021, qui explique qu'il existe peu d'indications sur le lien entre des règles et la réduction de l'exposition à la fumée du tabac et que je cite « l'effet d'exposition très ponctuelle à une fumée passive très diluée ici de fumée dans des espaces extérieurs n'est du reste pas strictement établi ». Peu d'indications ne veut pas dire pas d'indications et « pas strictement établi » ne veut pas dire qu'il n'y a pas de lien entre ces deux éléments.

Je ne vais pas faire ici une bataille d'études, mais là où je veux en venir, c'est que je crois que le fond de ce débat, il n'est pas vraiment là-dessus. D'ailleurs, ça se voit dans l'intervention de notre collègue Carvalho, que je remercie, qui cite des mesures qui ont été prises au niveau cantonal, d'ailleurs déposées par une députée socialiste que je connais bien, qui demande justement des interdictions, notamment près des arrêts de bus. Que je le sache, un arrêt de bus est aussi en plein air. Donc je crois que le débat qu'on a aujourd'hui est idéologique.

Donc le deuxième but du postulat, j'y arrive, vous l'aurez compris, j'en arrive à cet argument principal, le clivage idéologique que nous avons sur ce sujet, je le résumerai ainsi : « entre le fort et le faible, entre le riche ou la riche à chaque fois, et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit ». Alors par cette citation bien connue, bien qu'un peu pompeuse, je vous l'accorde, nous décelons bien une certaine divergence entre mon postulat et la réponse municipale, une divergence qui est donc idéologique.

Si je résume maintenant sur le fond, votre position principale qui pousse à refuser mon postulat, en tout cas à ne pas y répondre favorablement, c'est, je cite, « une interdiction de fumée aux abords des places de jeu ciblerait donc des familles potentiellement déjà fragilisées ». Et là, très franchement, je pense qu'on n'a pas la même analyse de la situation, en tout cas pas la même analyse sociologique, et peut-être pas, je n'ai moi-même pas d'enfant, mais pas la même vision peut-être des milieux populaires et du comportement des parents. Car si je reformule votre position, on ne peut pas affirmer ainsi que certains parents préféreraient ou préféreraient ainsi rester chez eux, dans leur appartement, dans leur maison ou dans leur voiture à fumer et risqueraient de délaisser les espaces publics, dont les places de jeu. Cela, car sur une petite zone autour de ces places de jeu, il serait interdit, à cause de mon postulat, de fumer. Il y aurait des parents qui ne viendraient plus ou qui viendraient moins jouer ou faire jouer leurs enfants sur ces places de jeu. C'est une analyse à laquelle je ne peux pas adhérer. Donc, franchement, si on regarde un petit peu le contenu, je trouve cette vision des choses relativement problématique. J'ai une autre vision de la responsabilité de nos concitoyennes et concitoyens qui sont parents à Lausanne.

Maintenant sur la réponse, alors oui, vous listez certaines mesures que je salue, certains accomplissements réalisés par la Ville, notamment le label Ville en santé, des campagnes d'affichage qui ont été réalisées à destination de la jeunesse. C'est très bien, je les salue. Mais ce qu'il faut dire ici, c'est que, dans le rapport-préavis, aucune nouvelle mesure n'est annoncée. En

mettant la responsabilité, ça peut être une justification politique, la responsabilité sur les cantons, sur la Confédération, sur les échelons supérieurs. Mais je crois qu'il faut le dire maintenant, nous sommes dans un contexte où on doit agir sur ce sujet, de mon point de vue, et agir fortement. On a des villes qui commencent à bouger, on a des cantons, je l'ai dit, notamment à Genève qui commencent à bouger, ou au Tessin, qui ont bougé il y a longtemps, en Suisse comme en Europe, où on a des mesures qui s'appliquent déjà dans plusieurs pays européens depuis des années, notamment en France et en Espagne.

Alors oui, il y a eu une initiative fédérale. Ça n'arrive pas souvent, elle a été acceptée largement par la population qui demandait une interdiction de la publicité pour le tabac auprès des enfants. On va aller peut-être plus loin maintenant au niveau du Parlement fédéral, mais je crois que l'application, et on le voit dans le débat, est assez compliquée, vu la force des lobbies du tabac, qui influencent, comme d'autres, certains débats à Berne, ou en tout cas qui tentent de le faire. Et le rôle des trois géants mondiaux du tabac, qui ont leur siège en Suisse, dont un à Lausanne, est considérable. Je crois qu'on peut le dire aussi dans le cadre de ce débat. L'un d'eux, Philip Morris, est d'ailleurs basé à Lausanne, il parle dans ses communications, c'est assez intéressant, dans sa vision d'entreprise d'un, je cite, « avenir sans fumée » ou d'un « monde sans cigarette ». Je profite de ce débat, et des deux minutes qui me restent, de les citer, parce qu'on sait à quel point ce type de géants de multinationales du tabac ont aussi une forme de double discours, c'est-à-dire qu'en Occident, on partirait vers un monde qui aurait moins de cigarettes classiques, on fumerait des formes de cigarettes électroniques ou autres qui ont moins d'impact sur la santé. Par contre dans les pays du Sud, on vend des cigarettes gravement dangereuses pour la santé, qui seraient ici interdites à la vente dans notre propre pays. Donc répondre positivement à mon postulat, même si l'impact est relativement limité, c'est aussi envoyer une forme de message face à ce type de pratique.

Je terminerai avec un exemple qui nous vient de nos amis jurassiens, que j'apprécie énormément, comme beaucoup d'entre nous ici, il vient de la Commune de Boncourt, qui est connue pour avoir abrité jusqu'à récemment la multinationale British American Tobacco. Figurez-vous à mon grand étonnement, en faisant certaines recherches, que la Commune de Boncourt a mis en place des moments sans tabac, soit des marquages au sol, à l'entrée des places de jeu, qui invitent ses utilisateurs et utilisatrices à ne pas fumer en ces lieux. Alors c'est une solution facile, sans interdiction, sans modification du règlement communal, ce n'est pas exactement ce que je demande, ça je vous l'accorde, mais cela aurait pu être une forme de réponse à mon postulat. Or, il n'en est rien.

Donc le débat sur l'interdiction, de mon point de vue, est un faux débat. Le débat du jour est donc un débat sur faut-il prendre des mesures supplémentaires au niveau communal ou non ? Bref, vous l'aurez compris, j'aurais été ouvert à des mesures non contraignantes, à un projet pilote, à un test sur une place de jeu ou proche d'une école. En somme, j'aurais pu discuter d'une abstention en termes de vote à cette réponse municipale, voire d'un soutien timide et timoré si cette réponse avait eu un peu plus de contenu. Donc je suis désolé de le dire comme ça, mais ici, c'est évidemment un choix assumé, et on le comprend en lisant le rapport-préavis. Donc à titre personnel je refuserai très clairement la réponse à mon postulat, et je crois que ce sera le cas de la totalité du groupe des Vertes et Jeunes Vertes. Je vous invite à faire de même, et j'en profite pour le dire ce soir, chers et chers collègues, je m'engage, si vous me soutenez ce soir en refusant ce rapport-préavis, à travailler ensemble sur un nouveau postulat à ce sujet, avec l'ensemble des groupes qui le souhaitent, et à le porter collectivement.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – M. Panchard a expliqué dans son introduction que nous étions face à un débat idéologique. On pourrait peut-être plutôt le qualifier de débat de valeurs, pour ne pas trop non plus réduire notre rôle. Il est vrai que les enjeux de ce débat ont été résumés de manière un peu caricaturale par notre collègue Panchard. On pourrait peut-être les résumer de manière un peu plus synthétique, mais aussi un peu plus large. Il est question finalement d'un certain vivre et laisser vivre face à un certain hygiénisme moralisateur.

Tout à l'heure nous avons entendu la gauche unanime prendre bruyamment en otage les enfants lorsqu'il était question de sécurité routière, et il est assez croquignolet de la voir maintenant à l'instant se diviser lorsque l'on parle de fumée passive. Une fois n'est pas coutume, je dois le dire, le groupe UDC salue le courage de la Municipalité, qui se révèle presque une libertaire insoupçonnée, et qu'on aura d'ailleurs rarement vu autant attachée au fédéralisme et à l'autonomie communale.

On a parlé d'idéologie, on a parlé, ou certains l'ont évoqué dans le débat – ça ressort d'ailleurs du rapport de commission – de la banalisation de la consommation du tabac qui aurait lieu supposément à l'heure actuelle. Je ne sais pas dans quel monde ces gens-là vivent, mais le moins qu'on puisse dire c'est que la consommation de tabac n'est pas franchement banalisée à l'heure actuelle, pour autant en tout cas qu'on ait une paire d'yeux et d'oreilles. Je rappelle quand même que la publicité pour les produits du tabac a très largement diminué comparé à ce qui était visible dans l'espace public il y a encore quinze ou vingt ans. Je me souviens de ma prime jeunesse – c'était il y a longtemps, certes – lorsque des affiches géantes pour l'une ou l'autre publicité du tabac, avec des fonds de paysages américains et des cow-boys sur leur monture, avec un magnifique chapeau, ornaient par exemple le Tunnel ou la montée au-dessus du tunnel de la place de la Gare, en format mondial. Bref, on rappellera aussi que la consommation de tabac est beaucoup moins visible à l'écran, puisqu'on ne la voit plus, que ce soit au cinéma ou à la télévision.

Au fond, ce débat pose une des questions un peu plus larges, ce sont celles des prescriptions dans les moindres détails de la vie quotidienne que peut-être certains politiciens de gauche seraient avec gourmandise appelés à vouloir prendre. Souvenons-nous de ce fameux slogan « bouger est bon pour la santé ». Alors est-ce qu'il faut prendre des mesures face aux parents récalcitrants qui n'inscrivent pas leur enfant à un sport quelconque, malgré évidemment l'offre pléthorique et sportive qui est proposée par la Ville de Lausanne ? Est-ce que les personnes qui ne mangent pas cinq fruits et légumes par jour, si tant est que cette recommandation ait une quelconque valeur scientifique, devraient être également amendées ? Est-ce qu'il faudrait s'en prendre aussi aux gens qui se servent deux fois de dessert ? Alors que dire des conseillers communaux lorsque le buffet est servi ? Est-ce que les personnes qui emmènent leur enfant au McDonald's ou tout autre fast-food, même si la gauche en combat férocement l'ouverture à Lausanne, devraient elles aussi être soumises à la question ? Est-ce que les personnes qui regardent trop la télévision ou leur téléphone dit intelligent devraient être appelées à rendre des comptes ? Bref, on voit bien que lorsque ce qui a été appelé la collectivité publique, c'est-à-dire finalement dans le cas qui ne nous concerne rien d'autre qu'une somme d'individus dans ce plénum, respectivement au sein de la Municipalité, s'érige en juge de la morale publique ou des comportements, elle ouvre ce faisant la porte ouverte à tous les débordements.

Je crois qu'il faut faire au contraire preuve d'un peu plus de modestie et d'humilité en tant qu'organe politique. Je sais que c'est très difficile à entendre à gauche, mais en ce qui concerne l'UDC, nous considérons ne pas avoir été élus dans ce plénum pour décider à la place de la population ce qui est bon pour elle. Ce n'est pas un troupeau de moutons et nous ne sommes pas ses bergers.

On nous a aussi expliqué que, dès lors que fumer n'était pas une liberté, mais une addiction, s'en prendre à ce comportement ne serait pas attentatoire aux libertés individuelles, ce qui, là aussi, ouvre de vertigineuses questions philosophiques. Mais s'il suffisait de juger qu'un comportement est une addiction pour s'estimer légitime à le restreindre sans limites, on pourrait encore une fois aller très loin. Pour ce qui nous concerne, la réponse de la Municipalité est nuancée, construite avec intelligence. Nous allons y souscrire et nous vous invitons à accepter la conclusion du rapport-préavis.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Au nom de ma collègue Clara Schaffer, absente ce soir, je vous relaie la position des Vert'libéraux, très attachés à réduire l'exposition de la population à la fumée et actifs sur ce thème tant au Conseil communal qu'au Grand Conseil.

Le tabac nuit à la santé et la nicotine est addictive. L'étude citée par la Municipalité dans son rapport nous rappelle qu'en 2019, la fumée passive a causé la mort de 50 000 enfants de moins de 14 ans dans le monde et que de nombreuses maladies réduisent la qualité et la durée de vie. Les interdictions du tabac dans divers pays ont permis de réduire les hospitalisations pour maladies respiratoires chez les enfants. L'étude conclut que les communautés et les Etats doivent donc poursuivre leurs efforts pour réduire l'exposition à la fumée du tabac.

Le postulat que nous discutons ce soir ne parle pas d'interdire la fumée partout, mais uniquement dans les lieux destinés prioritairement à nos enfants, tels que les places de jeux et les préaux scolaires. Fumer sur les aires de jeu renvoie aux enfants un message assez clair : jouez les enfants, les adultes fument, eux. Interdire le tabac enverrait un signal clair que la fumée n'a pas sa place sur une place de jeu, que ce n'est pas un jeu enviable suggéré aux enfants par mimétisme des adultes qui les entourent.

Certaines personnes avanceront qu'elles ne peuvent pas s'empêcher de fumer pendant quelques heures. Cette revendication n'est pas la défense d'une liberté, mais simplement l'emprisonnement dans une addiction. Quant aux enfants exposés au tabac à la maison, profiter des places de jeux sans fumée leur offre justement une occasion de fréquenter des lieux sans fumée et de voir que la fumée n'est pas une obligation. Si on peut éviter que quelques enfants deviennent fumeurs, ou au moins de questionner leurs parents sur leur consommation, ça vaut la peine. J'appelle les fumeurs à se demander, est-ce que vous conseillerez à vos enfants de commencer à fumer ? Certainement pas. Il ne s'agit donc pas d'empêcher les gens de passer un bon moment avec leurs enfants, mais la cigarette n'est pas nécessaire pour profiter d'une place de jeu avec ses enfants. On parle d'envoyer un signal que le tabac est néfaste pour la santé et que ça tue des gens, des enfants aussi. Les Vert'ibéraux vous invitent donc à voter en pensant à eux. Si on peut commencer par les protéger, même un tout petit peu, ça a du sens. Nous vous invitons donc à refuser la réponse municipale, qui se contente de nous dire « circulez, il n'y a rien à voir » en votant non.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – J'ai écouté toutes les interventions préalables à la mienne, et je suis un petit peu quand même globalement surpris, parce que je trouve au contraire de certains d'entre vous que ce débat est beaucoup plus simple qu'il n'en a l'air. On peut le résumer en quelques points. Le tabac est nuisible pour la santé. Il est également nuisible quand il est consommé à l'extérieur et que la fumée atteint passivement d'autres personnes. C'est spécialement nocif pour des populations vulnérables telles que des enfants.

Nous sommes ici en présence d'un postulat qui demande de créer des zones sans fumée dans des lieux publics qualifiés de sensibles. Donc là où on trouve des populations vulnérables, typiquement les places de jeux. Le postulant mentionne également les abords des écoles et il a aussi parlé dans le débat d'arrêts de transports publics. C'est effectivement des zones où on trouve des enfants et où la fumée passive en extérieur peut incommoder et provoquer des gênes pour des personnes spécialement vulnérables, comme des enfants. Pour la même raison qu'il viendrait aujourd'hui plus à l'idée de personnes de souffler sa fumée passive sur un enfant ou sur un bébé, cette situation-là doit être absolument évitée dans des places comme des places de jeux. Ça paraît quand même logique.

Le rapport-préavis de la Municipalité est certes très bien rédigé. Il est tout à fait exact d'un point de vue juridique. On renvoie bien sûr de manière judicieuse les compétences aux uns et aux autres, mais sur le fond, la position de la Municipalité est juste détestable. Nous ne sommes pas là pour maximiser la présence du tabac dans l'espace public. Nous sommes là pour la réduire le plus possible, parce que c'est cela qui serait bénéfique pour la population. Et c'est un fumeur qui vous le dit – je déclare mes intérêts. Ce n'est pas de prôner l'hygiénisme que de dire qu'il faut tenter de limiter la présence du tabac lorsqu'on est proche d'enfants. Ça semble couler de source.

Et c'est d'autant plus vrai qu'il s'agit ici d'un postulat ce soir auquel la Municipalité a répondu par un rapport-préavis et rien n'empêchait à la Municipalité, comme elle le fait très souvent, de prendre certaines largeurs par rapport à l'interprétation du postulant. Elle aurait pu traduire par exemple « interdire les fumeurs » par simplement créer une campagne de sensibilisation autour des espaces sensibles. Mais même cela elle y renonce. Son rapport-préavis est un refus d'entrer en matière assez nette sur des propositions plutôt sensées de la part de notre collègue, M. Panchard.

Je tique particulièrement sur l'emploi de l'exclusion de certaines personnes par rapport à la situation où on mettrait en œuvre le vœu du postulant. Je tique particulièrement parce que vous êtes certainement conscients que c'est dans notre groupe qu'on emploie le plus souvent cet argument de faire attention à ne pas exclure certaines populations, des populations marginalisées ou des populations en difficulté d'un point de vue financier, donc les classes modestes pour parler ainsi. Je trouve qu'employer cet argument dans ce contexte-là est particulièrement détestable parce que personne n'exclut les fumeurs de places publiques. On demande aux fumeurs d'adapter leur comportement cinq minutes en présence d'enfants. Ce n'est pas du tout la même chose. Ce n'est en aucun cas une exclusion quand vous demandez une adaptation d'un comportement. Ce n'est pas non plus liberticide, monsieur Christe. Il faut quand même arrêter de raconter n'importe quoi. Quand vous demandez de mettre la ceinture à quelqu'un, quand vous l'imposez par la loi, ce n'est pas liberticide, puisque vous sauvez des vies. C'est créer de la vie et non pas réprimer des libertés fondamentales que vous faites avec de telles mesures. Là, il faut le rappeler assez strictement, je crois, ici. Donc le groupe Ensemble à Gauche s'associe complètement à la position de M. Panchard et nous vous proposons de rejeter ce rapport-préavis, qui est juste décevant.



**Mme Valérie D'Acromont (Les Verts) :** – J'aimerais juste rajouter ici en tant que médecin épidémiologiste qu'on est vraiment face à une situation qui devient catastrophique en Suisse. On voit que les coûts de la santé augmentent de manière drastique et que la population n'en peut plus de cette situation. Enfin, enfin, on commence à parler promotion de la santé, prévention sur les quatre grandes dimensions qui expliquent la moitié des maladies dont on souffre dans ce pays, c'est-à-dire le tabac, la nourriture, l'alcool et la sédentarité.

Malheureusement, notre pays est extrêmement à la traîne par rapport aux autres pays européens sur ces problématiques en raison de plusieurs facteurs. Un important dans le tabac, c'est évidemment les lobbies qui ont une énorme influence à Berne. Malheureusement, effectivement, beaucoup de mesures doivent être prises à Berne, mais celles-ci ont beaucoup, beaucoup de mal à avancer. Et c'est la raison pour laquelle il est impératif qu'au niveau local, dans une ville comme Lausanne, qui veut justement être la ville des enfants et a reçu des prix pour ça, qu'il faut absolument commencer le plus vite possible à instaurer des mesures qui peuvent protéger les personnes, en particulier les enfants, comme l'a demandé le peuple.

Et pour protéger ces enfants, en particulier les enfants défavorisés, justement, plusieurs mesures devraient être essayées, au moins tentées. On ne peut pas d'avance dire, sans l'avoir observé, que forcément ça va discriminer des populations vulnérables. Au contraire, ça pourrait justement leur être bénéfique. Et pour cela, je pense que ça vaut vraiment la peine de tenter de nouvelles mesures en les accompagnant, en discutant avec les citoyens, les citoyennes des quartiers où cela est introduit pour voir avec eux comment ça se passe en pratique. Il y a manière de faire pour qu'il y ait un vrai bénéfice. Et si on ne tente pas, eh bien évidemment, on n'aura jamais ce bénéfice, on ne pourra jamais observer comment mettre ça en place de manière sensée. Et donc, vraiment, en tant que médecin, je vous demande de faire quelque chose, de soutenir cette proposition, qui pourrait peut-être permettre d'aider une partie des enfants, en particulier défavorisés.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je n'avais pas l'intention de rentrer dans le débat. J'ai juste une réflexion personnelle depuis une trentaine d'années. Depuis une trentaine d'années, tout ce que j'ai pu constater, c'est qu'on n'a pas arrêté d'interdire la fumée dans les restaurants, puis dans les salles de cinéma, puis sur les plateaux de télé. Moi, j'ai connu encore les plateaux de télé où on fumait à l'écran, etc. Donc, malgré tout ce que l'on a pu faire jusqu'à maintenant et toute la prévention qu'on a mise sur la fumée, fumée active, fumée passive, et tant d'autres, ce que j'ai constaté, et puisque j'ai eu trois enfants que j'ai essayé au maximum de protéger de la fumée, tout ce que j'ai remarqué, c'est que plus on interdit, plus on avait ces mesures, et je vois de plus en plus de jeunes fumer de plus en plus tôt, et de plus en plus. Donc, je ne comprends pas. Je vous invite à avoir une vraie réflexion. Est-ce qu'interdire est une bonne solution ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – C'est effectivement un vieux postulat – 2018 – et on y a répondu tard, en 2023. Il se trouve qu'il est traité presque un an et demi après la réponse municipale, ce soir, au Conseil. Effectivement, je l'avais dit au moment de la réponse, et c'est la raison pour laquelle c'est ma direction qui porte cette réponse, la Municipalité était divisée, comme vous l'êtes d'ailleurs ce soir.

Le postulat porte précisément sur la fumée passive. Alors, il y a dans le débat toujours un peu une ambiguïté. Est-ce qu'il s'agit de réduire la fumée passive, l'exposition à la fumée passive, ou est-ce qu'il s'agit de réduire les possibilités de fumer pour réduire la consommation de cigarettes ? C'est évidemment deux questions différentes, qui sont en partie liées, mais pas nécessairement. La demande du postulat porte bel et bien sur la fumée passive.

On est en fait en face d'un débat de valeurs, effectivement, et de deux valeurs qui sont importantes. D'une part, effectivement, la protection de la jeunesse et de l'enfance, qui est l'élément invoqué par le postulant, et, d'autre part, la question de l'accessibilité aux espaces publics, et notamment aux places de jeu, qui sont aussi des espaces de détente pour les enfants, d'activités sportives pour les plus jeunes. Et s'il y a évidemment une valeur aussi qui est très importante, c'est la possibilité pour les jeunes, pour les enfants, de pouvoir être sur des places de jeu. Quand on parle d'exposition à la fumée passive sur les places de jeu, qui est quand même un domaine, je pense qu'il faut le dire, autant on a parfois des courriers, des plaintes relatives à l'exposition au tabac dans des espaces confinés extérieurs, je pense notamment aux arrêts de bus ou aux terrasses de café. Il y a eu des discussions récemment au Grand Conseil sur cette question-là, où effectivement les gens sont très proches les uns des autres, autant sur les places de jeu, très honnêtement, il faut reconnaître qu'on

voit rarement des fumeurs fumer sur des enfants qui sont sur le toboggan. On voit plutôt des parents qui fument sur les bancs pendant que leurs enfants jouent, qui sont dans cette situation-là, sans qu'il y ait une exposition directe. Et c'est bien ça aujourd'hui la mesure, c'est qu'on prend une mesure évidemment fortement symbolique, je l'entends bien, qui va aussi dans le sens du vent, dans le sens actuel, effectivement on promeut beaucoup d'interdits aujourd'hui dans l'espace public, mais ce n'est probablement pas une mesure qui a beaucoup d'effets. Alors que d'autres mesures, y compris dans les espaces extérieurs, auraient sans doute des effets beaucoup plus notables en termes d'exposition à la fumée passive.

Et puis, pour un enfant, il y a beaucoup d'autres lieux dans la vie malheureusement où il sera confronté à la fumée passive de manière très régulière. Ça peut être chez lui, ça peut être dans toute une série de contextes divers, bien plus que sur les places de jeu, où ce problème en réalité n'en est pas un. Il y a des problèmes de déchets, qui sont un autre sujet, qui est plutôt mieux réglé aujourd'hui à Lausanne qu'il était dans le passé, notamment depuis qu'on met les amendes d'ordre. Il y a beaucoup moins de mégots qui sont jetés dans l'espace public, c'est très notable. Il y en a encore, mais il y en a beaucoup moins qu'il y en avait auparavant. Voilà, c'est l'équilibre qu'a fait la Municipalité. Je l'avais dit à l'époque, on était divisé en Municipalité, on sait que vous serez divisé ce soir. Néanmoins c'est cette pesée l'intérêts là qu'on a fait, la question de l'universalité de l'accès aux espaces publics, c'est ça qu'il y a à poser dans la réponse municipale, considérant qu'encore une fois, cette mesure, dans son impact réel, je vois bien la dimension symbolique de la mesure, mais dans son impact réel, serait extrêmement modeste.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je ne veux pas largement prolonger, je ne sais pas si c'est le cas d'autres collègues, je suis désolé d'intervenir après le syndic. J'allais intervenir pour demander le vote nominal, donc ce sera le cas, et je le dis d'entrée.

Peut-être quand même un élément, et ça a été dit par notre collègue Vert'libéral Vouillamoz, que je remercie aussi, ainsi que l'ensemble des personnes qui ont soutenu et qui sont intervenues aussi sur ce sujet, même si on peut avoir des fois des avis opposés, j'insisterai un petit peu sur l'élément qu'il a cité, et que je n'ai pas cité dans ma présentation, je crois que quand même, il y a un sujet qui doit nous concerner, c'est de trouver des moyens, qu'ils soient légaux, qu'ils soient politiques, qu'ils soient dans l'éducation, dans la vie quotidienne, pour faire baisser le nombre de jeunes qui commencent à fumer. Je crois que c'est quand même vraiment un enjeu de société, un enjeu important. Et là, je crois que la question de l'image, de l'exemple, de la place de la fumée, de la place de la cigarette dans la vie publique collective, évidemment, ça n'empêchera pas des parents de fumer à la vue de leurs enfants, et là, j'en appelle évidemment à la responsabilité individuelle, et ça, ça fait partie aussi du travail des parents, mais je crois que quand même, dans l'espace public, c'est un des seuls moyens de faire baisser ce nombre de jeunes qui commencent à fumer. On le sait, je crois, toutes et tous, l'immense majorité des fumeuses et fumeurs, je crois que les gens qui fument ici peuvent le dire, ont commencé à fumer jeunes, voire très jeunes.

Du coup, moi, j'aimerais bien qu'on m'annonce peut-être d'autres mesures qui seraient possibles de mettre en place pour faire baisser ce pourcentage, car si vous agissez sur le prix du paquet de cigarettes, à priori, c'est déjà en partie trop tard, parce que ces personnes-là ont déjà commencé à fumer à un âge, souvent, où ce n'était peut-être pas forcément facile, ou en tout cas l'aspect du prix n'était pas déterminant, et on arrive un petit peu trop tard. On le voit aussi sur la publicité, l'impact est quand même limité. Donc moi, je veux bien qu'il y ait un ensemble de mesures qui soit très limité, mais si toutes les mesures sont limitées dans leur impact, il faut quand même bien qu'on choisisse, et peut-être que si on additionne 2, 3, 4, 5 mesures très limitées, on arrive quand même à avoir un impact sur ce sujet. Je crois que c'est en tout cas ce qui est visé par une majorité de ce Conseil communal, je l'espère, et je crois que, peu importe le sort de ce rapport-préavis ce soir, je pense que la demande de travailler à une nouvelle demande ou un postulat interpartis s'appliquera dans tous les cas. Donc vous avez encore moins de pression, c'est peut-être contre-productif politiquement de faire ça, ou stratégiquement, mais voilà, je pense que, dans tous les cas, la demande reviendra sur la table de la Municipalité pour une réponse d'ici cinq ou six ans.

**La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**Mme Klesta Krasniqi (PLR) :** – En fait, je me pose une grande question. Qu'est-ce qu'ils font, les enfants à la Grenette, qui jouent entourés de personnes presque à poil en train de se piquer ? Le parent qui est dans une aire de jeu en train de fumer sa cigarette doit s'éloigner, ou est-ce que la

personne qui se pique juste à côté de l'enfant ? C'est pour moi une grande question étant maman moi-même.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Je fais partie d'une époque antédiluvienne où j'ai commencé à fumer à 14 ans. J'étais à trois paquets à 20 ans à peu près. Alors, j'ai arrêté. Je ne dis pas que c'était facile, mais je trouve extrêmement désagréable à l'heure actuelle d'infantiliser pareillement les citoyens, les gens. Toutes ces lois sont vraiment pénibles, je trouve. Je pense qu'informer les enfants, c'est ce que j'ai fait avec mon fiston, c'est ce qu'on fait en général. Armer les gens, parce que l'on connaît mieux effectivement les effets du tabac. Il y a beaucoup de boomers qui sont déjà morts, d'ailleurs. Mais je pense que ça suffit maintenant, toutes ces lois. Moi, ça fait quatre ans que je suis ici, je n'en peux plus de vos lois. Je n'en peux plus.

La discussion est close.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 28 oui, 31 non et 10 abstentions, refuse la conclusion de la commission.**

(insérer vote)

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 10.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** Mme Pauline Blanc ; Mme Isabelle Bonillo ; M. Pierre Conscience ; Mme Sima Dakkus ; Mme Preeti Damon Schaerer ; Mme Sarah De Dea ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Paloma Graf ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Mathilde Maillard ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Gaelle Mieli ; M. Jacques Pernet ; M. Roland Philippoz ; Mme Joëlle Racine ; Mme Agathe Sidorenko Raboud ; M. Olivier Thorens

**Membres absents non excusés :** M. Yann Beaufiles ; Mme Alice Girardet ; Mme Christine Goumaz ; M. Elouan Indermühle ; M. Jean-Blaise Kalala ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Naomi Alexandra Matewa ; M. Joël Teuscher ; Mme Diane Wild ; M. Samson Yemane

Membres présents	71
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	11
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 20 h 40, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

---

### Postulat de Mme Anouck SAUGY : « Et si on plaçait la BAR(re) plus haut ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

### Postulat de Mme Christine Goumaz « Pour la transformation du haut du Chemin du Levant (Béthusy) »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

### Motion de M. Matthieu Carrel « Pour la préservation du parc locatif lausannois »

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la motion est renvoyée à une commission.**

---

**Postulat de Mme Caroline Devallonné Dinbali et consorts « Pour un renforcement de l'engagement de la Ville de Lausanne en faveur du commerce équitable »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de M. Johann Dupuis « Pour un programme de reconversion des conductrices et conducteurs de taxis et de VTC vers les transports publics »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Johann Dupuis « Assurons la sécurité publique par des agents publics de sécurité »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre du Conseil** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Motion de M. Olivier Bloch et consorts « 3-30-300, Faisons verdier Lausanne »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de M. Matthieu Carrel « Mettre fin à l'apathie municipale en matière de crise du logement. Pour des quotas de LUP dans les instruments d'aménagement du territoire »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour des quotas de logements d'utilité publique (LUP) dans les nouveaux plans d'affectation »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Interpellation urgente de Mme Lana Damergi (EàG) et consorts « Musée romain de Lausanne-Vidy : encore combien d'employés sacrifiés avant une réaction appropriée de la Municipalité ? »**

Développement

(insérer texte)

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Le fait qu'il fasse nuit était presque en lien avec le sujet, vu que l'exposition du Musée romain s'appelle Nox. Lousonna, ce nom devrait résonner dans vos oreilles. En effet, c'était le nom de Lausanne, un site patrimonial d'importance aux abords du lac Léman, une ville romaine aussi d'importance. Et comment on fait rayonner un site d'importance ? Avec un musée, notamment le Musée romain de Vidy, qui va occuper notre discussion de ce soir, en tout cas un petit moment.

C'est l'évolution de la situation dans ce musée qui va nous occuper. J'ai listé deux périodes, qui sont celles qui m'ont été rapportées, à savoir la période qui date de 2002 à 2022, donc c'est une période de vingt ans. C'était une période où tous les employés du musée étaient heureux, c'était une période pérenne, stable, comme je disais, l'équipe était soudée. Les qualités de l'équipe ont été reconnues aussi par la Municipalité notamment. Et ils ont aussi été félicités pour leur bonne gestion financière. Donc il y avait une très bonne ambiance de travail, une efficacité collective, et ils remplissaient bien leurs missions, celle demandée.

Depuis 2022, il y a une nouvelle directrice. Et attention, je ne veux pas dépeindre une marâtre, non, parce qu'au début, l'équipe l'a accueillie bien volontiers, ils se sont adaptés au mieux, on va dire, à sa venue. Puis, progressivement, il y a des événements qui ont créé des disparités au sein de l'équipe, notamment des positionnements très forts de la directrice, qui a surtout conditionné sa confiance à son équipe en disant qu'elle aurait besoin de recevoir des preuves de son équipe pour lui faire confiance, alors que cette équipe travaille déjà depuis vingt ans dans le musée avant elle. Je rappelle que cette directrice n'a jamais occupé de fonction de direction avant ce poste et qu'elle n'était non plus pas spécialiste des expositions. Elle est un petit peu plus novice que ses équipes dans ce travail.

Elle va opter pour une gestion rigide et va, par son comportement aussi briser la communication, ainsi que l'esprit collectif. Elle manque de clarté dans sa position de direction et ne sait pas très bien exactement comment la prendre. Mais ce qui est le plus surprenant, et c'est ça qui va nous occuper pour la discussion, c'est la réaction de la Municipalité face à l'expression de cette problématique par les employés. Dans un premier temps, les employés du musée vont essayer de communiquer avec la directrice, avec laquelle ce n'est pas possible de communiquer et d'améliorer la situation. Et lorsque la Municipalité est contactée, elle va, dans un premier temps, remettre à l'ordre l'équipe, ce que je trouve être une réaction assez particulière. Ça veut dire qu'il y a un parti pris et on peut questionner aussi la qualité d'écoute. Puis, la Municipalité va engager une coach pour la direction, pour l'accompagner dans son travail et cette prise de fonction, sauf que, pour la coacher, ils vont prendre une ancienne directrice du musée. Donc je questionne ici peut-être des conflits d'intérêts et puis également une capacité à la partialité, parce que si c'est une ancienne directrice, elle connaît également les équipes, et donc elle n'a pas la capacité à prendre de la distance avec les personnes si elle a elle-même peut-être des inimitiés non résolues, ce que j'ignore.

Dans les autres éléments qui sont choquants, je trouve, par rapport au comportement de la Municipalité, c'est le fait d'avoir remis à l'ordre et d'avoir menacé une des employées, de l'avoir mise en demeure dans sa pratique en prenant uniquement en compte la position de la direction malgré, je répète, le succès des expositions du musée d'avant, la félicitation du fait que les équipes avaient fait un très bon travail, que les expositions étaient bonnes, etc. Par conséquent, pour moi, appuyer et augmenter les risques psychosociaux de toute cette équipe, et ceci par la politique menée par la Municipalité.

Le bilan de ces comportements, eh bien, en fait il s'agit du délitement d'une équipe, à savoir qu'il y avait sept personnes fixes. Sur sept personnes fixes, il y a uniquement une personne satisfaite de la collaboration avec la directrice. Par contre, on va pouvoir lire dans la presse que, selon les municipaux, ce n'est qu'un son de cloche, ce mécontentement, mais je pense qu'une personne contre sept et douze signatures pour soutenir le fait qu'il y a un problème, ce n'est pas un autre son de cloche, c'est un son de cloche positif isolé. Et je suis tout à fait d'accord de remettre en question les équipes qui pourraient s'énerver pour certaines choses, mais là, en l'occurrence, ce n'est pas le cas. Donc, bilan : trois arrêts maladie, deux départs à la retraite anticipée prévus, une démission, un recours à la CADP, une désunion et un manque de motivation. L'effet concret aussi sur le musée, c'est qu'il n'y a pas eu d'exposition temporaire, alors que les expositions temporaires, c'est quelque chose qui était très important pour le Musée romain de Vidy, l'exposition permanente qui a été faite, on va dire, essentiellement grâce au soutien des équipes, mais aussi qui manque certaines parties par les choix de la direction. Donc voilà, l'inaction et le fait de ne pas régler cette situation va faire continuer ces situations délétères.

## Réponse de la Municipalité

(insérer texte)

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Quelques éléments en préambule. Je reviendrai sur beaucoup de points dans le cadre des questions qui ont été posées. D'abord, je remercie l'interpellatrice pour son attachement à l'institution qu'est le Musée romain et à la place importante qu'il occupe aussi dans la politique culturelle de la Ville de Lausanne. Ce ne sera peut-être pas notre seul point d'accord, mais presque ce soir. Mais il est important quand même.

La Municipalité est attachée à ce musée et, vous le verrez, il se porte plutôt bien à l'heure actuelle. Je vais toutefois apporter quelques éclairages complémentaires au texte de l'interprétratrice et aussi aux propos qu'elle vient de tenir. D'abord, pour rappeler le contexte. Effectivement, en juin 2022, on

nomme une nouvelle directrice, Karine Meylan, qui entre en fonction, qui est recrutée à la suite d'une procédure rigoureuse, avec une commission de nomination, qui inclut aussi des externes, comme on le fait d'ailleurs souvent pour des postes importants, notamment dans le domaine culturel, mais pas seulement, aussi pour des postes de cadre supérieur. Elle séduit par son projet, par ses compétences, par son expérience aussi, notamment dans le domaine de la médiation. Il faut bien voir, et je le dis ici sans du tout que ce soit une critique, mais que ce n'est pas tout à fait rien pour une institution culturelle d'avoir un changement de direction. C'est encore plus vrai dans une institution comme le Musée romain, où le précédent directeur a présidé l'institution pendant vingt-deux ans, ce qui est une très longue période, ce qui signifie que c'est un changement important. Et ça, on le voit dans toutes les institutions culturelles. C'est évidemment parfois un peu différent dans des institutions qui sont intégrées à l'administration, ce qui est le cas des musées lausannois, mais on le voit dans toutes les institutions culturelles, les changements de direction sont toujours des moments fragiles, parce qu'évidemment, qui dit nouvelle direction, et qui dit nouvelle directrice en l'occurrence s'agissant du Musée romain, dit aussi évidemment nouveau projet culturel, même si l'ADN du musée, qui est de faire dialoguer le passé et le présent est un ADN qui demeure, le projet culturel porté par Karine Meylan, nécessairement, n'est pas le même que celui porté par Laurent Flutsch.

Je dirais que c'est forcément aussi souhaité par la Municipalité. Non pas que le musée n'allait pas bien, il allait très bien, et le travail qui a été fait sous la direction de Laurent Flutsch a été un travail qui a été très important, qui a aussi considérablement renouvelé la muséographie, et notamment le rapport qu'on entretient avec l'archéologie. Cela dit, quand on a les opportunités de nommer un ou une nouvelle directrice, et c'est vrai pour toutes les institutions, c'est l'occasion de donner de nouvelles touches. La personne qui arrive, nécessairement, arrive aussi avec des inflexions, des envies qui sont différentes, et c'est ce qui fait aussi la richesse de la vie des institutions culturelles que d'avoir des directions qui se succèdent et qui portent aussi du point de vue esthétique, du point de vue du discours, des propos qui sont différents de ceux qui étaient portés avant. Cela fait un petit peu partie du lot.

Evidemment, pour une équipe, c'est toujours des moments difficiles et fragiles, parce que certaines et certains adhèrent d'emblée à un nouveau projet, d'autres émettent plus de réserves, voire résistent, ce que je peux aussi évidemment comprendre. C'est des choses qu'on vit dans toutes les institutions lorsqu'il y a un changement à la tête d'une direction. C'est parfois vrai d'ailleurs aussi dans l'administration, lorsqu'il y a de nouveaux élus, il y a des gens qui partent, il y a des gens qui restent, il y a des gens qui adhèrent au projet, il y a des gens qui ont plus de résistance.

Donc c'est un enjeu extrêmement important et c'est un moment délicat. Contrairement à ce qui a été dit, la Municipalité a mis beaucoup d'attention aussi à bien gérer cette transition. C'est pourquoi il y a eu plusieurs encadrements qui ont été apportés, d'abord sur le plan administratif, pour qu'on puisse formaliser les processus, revoir aussi les cahiers des charges, qui n'étaient pas forcément à jour, revoir les règles, l'engagement des auxiliaires – j'y reviendrai dans le cadre des réponses aux questions qui ont été posées par l'interpellatrice tout à l'heure. Mais il y a évidemment une série de processus qu'il s'agissait de remettre à jour. On ne dirige pas une institution aujourd'hui et un Service de l'administration de la même manière qu'on le dirigeait il y a vingt ans. Et de ce point de vue là, il y a effectivement une série de mises à jour qui étaient nécessaires et qui étaient indispensables.

Sur le plan relationnel ensuite, puisque nous avons effectivement sollicité une consultante externe, qui a accompagné la directrice, les conservatrices et conservateurs dans leur rôle d'encadrement, pour avoir une méthodologie de travail qui soit commune, partagée aussi, effectivement se retrouver autour d'un projet commun. Ce travail a été fait, ce mandat a été confié effectivement à une consultante externe, qui a été directrice du Musée romain de Vidy. Vous évoquez des conflits d'intérêts. Elle a été directrice du Musée romain de Vidy avant Laurent Flutsch, c'est-à-dire il y a vingt-cinq ans. Aujourd'hui, elle n'a pas de lien avec l'équipe en place au sein du Musée romain, elle n'a pas de conflit d'intérêts. Elle a par contre une expertise, c'est un bureau qui est spécialisé dans les questions de management, d'accompagnement en changement. De ce point de vue là, elle était tout à fait qualifiée pour cette mission. Et puis elle avait évidemment en plus l'atout qui n'est pas négligeable, parce qu'une institution culturelle, ce n'est pas tout à fait la même chose que n'importe quel service administratif, elle avait des compétences avérées dans le domaine de la muséographie



et même dans le domaine archéologique, puisqu'elle connaissait effectivement bien l'institution. Donc elle était parfaitement qualifiée pour faire ce travail.

Tout a donc été fait depuis le début pour emmener l'ensemble de l'équipe dans le projet. Il n'y a eu aucun licenciement, la Municipalité n'a procédé à aucun licenciement au musée romain, depuis le départ, le choix est effectivement de dire, on essaie d'emporter tout le monde avec nous. Après, c'est évidemment la liberté de chacune et chacun d'adhérer à un projet, d'adhérer à un management qui est forcément un petit peu différent de celui qui existait avant. Mais l'objectif, évidemment, était de faire en sorte que tout puisse se passer le mieux possible.

Nous avons répondu à toutes les requêtes individuelles qui ont été adressées au Service de la culture ou à la Municipalité, ou collectives, et notamment à toutes les demandes du SSP qui a été reçu. Je l'ai d'ailleurs reçu chaque fois qu'il l'a demandé, qui a été reçue par le Service de la culture. On a entendu aujourd'hui une série de critiques qui ont été faites. Les tensions ont commencé en automne 2023, lorsqu'effectivement, une des conservatrices a remis en cause une partie du projet culturel de la nouvelle directrice, qu'elle ne s'y reconnaissait pas, pointant aussi des problèmes de communication, qui ont été ensuite relayés par le syndicat des services publics, problèmes que nous avons entendus, pris en compte, qui ont donné lieu aussi à un mandat d'accompagnement qui a permis de fluidifier la communication. Voilà ce qui a été fait par la Municipalité tout au long, avec le souci précisément de protéger la personnalité de tout le monde, y compris de la directrice d'ailleurs, mais aussi évidemment de l'ensemble du personnel, de trouver des solutions qui permettent à chacune et chacun, dans un cadre sans doute un peu plus formalisé qu'il l'était auparavant, parce qu'encore une fois, après vingt ans de direction, il y a une série de mises à jour qui sont nécessairement indispensables, et, encore une fois, ce n'est pas un jugement de valeur, ce serait vrai dans n'importe quelle situation similaire. Nous avons souhaité pouvoir effectivement donner les conditions pour que chacune et chacun puisse se retrouver dans ce nouveau projet.

En réalité, le conflit collectif qu'on cherche à nous décrire ce soir, c'est surtout un conflit individuel. Je crois qu'il faut que vous en soyez conscientes et conscientes. Nous avons aujourd'hui effectivement une personne en arrêt de travail, qui est en recours à la CDAP, non pas suite à un licenciement, mais suite à une procédure administrative d'avertissement, et on a eu une démission d'une personne conservatrice qui travaillait à 30%, sur les treize postes fixes du Musée romain de Vidy. Voilà la situation actuelle. On a aujourd'hui une équipe, et ça nous a été confirmé encore ces jours-ci, parce qu'évidemment, suite aux articles de presse qui ont paru, suite à l'interpellation qui a été déposée, à la manifestation qui a été annoncée tout à l'heure à l'entrée du Conseil communal, j'ai reçu de très nombreux courriers aujourd'hui du personnel du musée, qui nous disent à quel point ils ont du plaisir à travailler avec cette directrice. Ils sont solidaires du projet qui est porté. Il y a une réalité qui est extrêmement différente de celle que vous décrivez.

Un petit mot maintenant sur l'activité culturelle du musée aussi. L'exposition Nox a été inaugurée au mois de juin. Son programme de médiation rencontre un succès public et médiatique important, et je pense que c'est utile de le dire, et de le dire assez clairement, puisque vous affirmez que le musée serait en chute libre en termes de fréquentation, qu'en 2024, jusqu'à fin septembre, le musée a enregistré 9834 visites depuis le mois de janvier, ce qui est remarquable, sachant que l'exposition s'est ouverte à la fin du mois de juin. En 2023, et je vous demande de bien écouter ces chiffres, en 2023, le Musée romain a accueilli 15 300 visiteurs. Si vous prenez les dix dernières années, sous la direction de l'ancien directeur, la moyenne était de 10 400, on a donc fait 15 300 entrées en 2023, le record du musée, c'est en 2017, lorsqu'il y a eu la très populaire exposition Trop c'est trop, qui a réuni, sur cette année-là, 15 824 personnes. Mais nous avons 9400 visiteurs en 2022 avec deux expositions, 9032 en 2021 – évidemment c'était en partie le Covid –, 5000 et quelques en 2020, 9600 en 2019. Tout ça pour vous dire qu'en termes de fréquentation, l'année 2023 et 2024 sont des années qui placent le musée tout en haut, près de ses meilleures années. C'est dire si aujourd'hui il y a effectivement un gros succès populaire.

J'en veux pour preuve aussi quelques autres éléments qui montrent que le climat est bien meilleur que vous ne le décrivez. Dans les entretiens d'évaluation du personnel, qui ont déjà été effectués cette année, il y en a évidemment toute une série qui le seront encore d'ici la fin de l'année, tous se disent très satisfaits de leurs conditions de travail, à l'exception d'une personne, qui se dit satisfaite. Et je l'ai dit, nous avons reçu aujourd'hui de très nombreux messages de soutien et de solidarité vis-à-vis de la directrice, dont certains trouvent aussi qu'il y a un petit peu de misogynie dans les attaques qui sont ici faites. Alors, vous avez pris des précautions à cet égard, je l'entends bien, mais

je vous rends aussi attentifs à une chose, et je crois qu'il faut quand même le dire ce soir, c'est malheureusement assez fréquent quand une femme, souvent jeune, prend un poste à responsabilités, qu'on dise d'elle qu'elle est à la fois floue et autoritaire. C'est quelque chose qu'on entend régulièrement. Et sans doute que si c'était un homme qui était à la même place, on dirait qu'il dirige avec autorité et créativité. Ça veut dire à peu près la même chose, mais, à la fin, ce n'est évidemment pas du tout le même message qu'on passe. Et je sens aussi dans ce discours-là, dans les attaques du syndicat, beaucoup de misogynie, une volonté de faire tomber cette nouvelle directrice, qui fait un bon travail, qui a maintenant aujourd'hui autour d'elle une équipe soudée. Ça n'a pas été tout simple, effectivement, il y a eu quelques turbulences, et on a souhaité y répondre tout le temps avec humanité, avec des mesures d'accompagnement qui ont été prises, avec un souci constant, mais, effectivement, alors je vous le dis aussi, avec la volonté de la Municipalité, la mienne, celle du Service de la culture aussi de défendre la directrice, de la défendre dans son projet et dans sa prise de fonction, encore une fois, dans un poste qui n'est jamais simple, après vingt-deux ans de direction par la même personne.

J'ajouterai encore un tout petit mot pour vous dire, et ce n'est pas tout à fait rien, puisqu'on parle ce soir de conditions de travail dégradées, de pression sur le personnel, de mesures autoritaires, qu'à notre connaissance, la Cellule Arc n'a été saisie par aucune et aucun des collaborateurs du Musée romain de Vidy. Elle est pourtant ouverte et elle est saisie régulièrement à la Ville de Lausanne pour toute une série de dossiers. Ça n'a pas été le cas ici. Je pense que c'est aussi utile de le relever.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Pourquoi la Municipalité, lorsqu'elle a été informée des graves problèmes en cours, semble avoir pris position unilatéralement pour la directrice ? Dans quelles mesures la Municipalité a-t-elle tenu compte des témoignages qui lui ont été remontés du côté du personnel ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je l'ai évoqué en introduction, le Service de la culture a été sollicité initialement par une seule personne en octobre 2023, qui s'interrogeait sur la légitimité du renforcement de processus administratifs qui avaient été mis en place et sur le projet culturel de la directrice. Le mandat externe et indépendant que j'ai évoqué en introduction a confirmé un certain nombre de résistances au changement. Le syndicat SSP nous a plus tard, suite notamment à une séance plénière qui a eu lieu avec le chef du Service de la culture en novembre 2023, fait part de témoignages du personnel, portant notamment sur des problèmes de communication, qui ont été traités dans le cadre précisément d'un mandat d'accompagnement que nous avons renouvelé, dont je préciserai les termes à la question suivante. Je le redis ici, aucun autre témoignage n'a été reçu, ni de demande de médiation via la Cellule Arc et comme je l'ai dit avant, à notre connaissance, la Cellule Arc n'a pas été sollicitée à ce jour par le personnel du Musée romain de Vidy.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Combien la Municipalité a-t-elle engagé de frais auprès de la boîte de consulting Concilio gérée par l'ancienne directrice du MRV et pourquoi au moment du conflit n'a-t-elle pas fait intervenir un autre mandataire neutre et spécialisé en médiation, et donc pas en médiation culturelle, comme le demandait le personnel ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Le mandataire de Concilio a été engagé dans le cadre de deux démarches distinctes. Il s'agit bien d'une mandataire neutre et indépendante spécialisée dans l'accompagnement au changement, le management et l'organisation. De ce point de vue là, elle était parfaitement qualifiée pour prendre ce mandat, dotée en plus, comme je l'ai dit, comme ancienne directrice du Musée romain, d'une expertise certaine dans le domaine culturel et en particulier dans la gestion muséale.

Le premier mandat visait à accompagner les cadres dans leur rôle et à implémenter une méthodologie de travail commune, qui était jusqu'alors absente. Le coût de ce mandat, terminé en 2023, a été de 15 500 francs, toutes taxes comprises. Et pour répondre ensuite aux doléances relatives à la communication portée par le syndicat SSP, et que nous avons souhaité traiter avec sérieux, un second mandat a été octroyé pour accompagner l'équipe. Il a d'ailleurs été aussi accepté par la directrice, qui a dû aussi s'accommoder de la présence d'une consultante au musée pour s'assurer qu'elle communiquait bien et que la communication était fluide. Effectivement, ce mandat avait pour but de s'assurer que la communication soit fluide et comprise dans le contexte de toutes les séances de travail liées à la préparation de l'exposition temporaire Nox. Cette mesure a été bien accueillie. Nous avons eu des rapports très fréquents qui ont été conduits et qui ont montré qu'effectivement, ça a permis de très largement apaiser la situation.

Au vu des compétences de médiation et de métier nécessaires pour assumer ce mandat efficacement, il semblait cohérent à la Municipalité d'octroyer ce nouveau mandat également à Concilio. Le coût de ce deuxième mandat, qui s'est déroulé de mars à juin 2024, a été de 7 350 francs, toutes taxes comprises. Les comptes rendus réguliers remontés dans le cadre de ce mandat, je l'ai dit, ont mis en lumière que la communication a toujours été claire et bien comprise par toutes et tous et que le climat de travail s'était notamment amélioré.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Comment la Municipalité compte-t-elle s'assurer que la directrice remplisse les exigences qu'on peut attendre de son poste au vu des frais déjà engagés pour la soutenir et des problèmes rencontrés tant au niveau du personnel que de l'offre culturelle du musée ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Les frais engagés, je les ai évoqués, ils sont quand même assez relatifs, mais effectivement on a aussi engagé des frais en termes d'accompagnement précisément pour répondre aux doléances qui avaient été portées par le personnel et relayées par le Syndicat des services publics.

L'essentiel de l'équipe a souhaité être partie prenante du projet porté par la nouvelle directrice et travaille aujourd'hui de façon soudée et motivée. Ce travail collectif a permis au Musée romain de signer un certain nombre de succès depuis l'entrée en fonction de la nouvelle directrice. Il n'y a pas eu effectivement d'exposition temporaire en 2023, mais il y a eu un renouvellement du parcours permanent, qui avait une vingtaine d'années. Il y a eu un programme jubilaire qui a été fait pour les trente ans du musée, il y a eu une publication qui a valorisé l'histoire du musée et la recherche archéologique à Lousonna. Un prototype aussi d'une vue interactive de Lousonna, le renforcement des actions de médiation et de nombreuses nouvelles collaborations avec d'autres institutions culturelles ou scientifiques.

Concernant l'exposition permanente, le parcours permanent sur Lousonna présentant les découvertes archéologiques est maintenant achevé. Dans le contexte du réaménagement du parcours et à la réalisation de la vue interactive, il est proposé de remplacer l'ancien espace dédié à la mise en contexte de l'époque romaine par un espace en lien avec l'actualité des recherches sur Lousonna et les fouilles en cours sur la Nécropole, un espace qui sera inauguré au premier semestre 2025.

Contrairement à ce que prétend le texte de l'interpellation, l'offre à destination du jeune public ne s'est nullement amoindrie. Au contraire, elle a été considérablement développée avec des parcours spécifiques pour les enfants, à la fois pour l'exposition temporaire, mais également pour l'exposition permanente. Alors effectivement, il y a deux ateliers pédagogiques existants qui ont été suspendus, l'un parce qu'il n'était pas en adéquation pour la tranche d'âge annoncée, le second pour les questions de respect de normes de sécurité des objets de la collection. Ces deux ateliers sont en cours de modification.

Sous la conduite de la nouvelle directrice, l'exposition temporaire Nox a été inaugurée dans les délais et rencontre, je l'ai dit, un très joli succès. Il ressort des statistiques que la fréquentation des trois premiers mois est supérieure à celle des expositions précédentes. Plus généralement, je l'ai dit, la fréquentation depuis 2023 est à la hauteur des meilleures années du Musée romain de Vidy. Le programme de médiation est particulièrement fourni et affiche presque complet. Quant à la couverture média, elle a été forte, plus importante d'ailleurs que pour l'exposition précédente. Ça tient peut-être aussi au fait qu'il y avait une nouvelle directrice, mais n'empêche qu'elle a été extrêmement bonne. Et la programmation pour 2025 est ambitieuse, avec un programme, je l'ai dit, en lien avec les fouilles de la nécropole des Près-de-Vidy, l'inauguration d'une nouvelle exposition temporaire en collaboration avec l'Université de Lausanne et accompagnée d'un riche programme de médiation, l'organisation d'un colloque sur le numérique et la poursuite de la réalisation de la vue interactive de Lousonna.

Au vu de ces résultats, des retours positifs reçus par le biais des partenaires externes au musée, la Municipalité réitère son plein soutien en sa nouvelle directrice du Musée romain et reste confiante que la situation qui est maintenant stabilisée va le rester à l'avenir et que l'équipe pourra entièrement se consacrer aussi aux projets culturels et à son travail. Nous resterons cependant très attentifs à l'évolution de la situation et demeurons bien entendu ouverts au dialogue, à d'éventuelles plaintes, revendications qui pourraient remonter, qu'elles émanent de collaboratrices ou de collaborateurs ou du Syndicat des services publics.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Comment la Municipalité compte-t-elle assurer la protection contre les risques psychosociaux du personnel fixe et auxiliaire restant dans le climat de travail que nous avons rapporté ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La Municipalité veille de manière générale à un climat de travail respectueux et à la prévention des risques psychosociaux, notamment via la Cellule ARC, qui peut être, je l'ai dit, saisie par des collaboratrices ou collaborateurs à tout moment et qui est un outil efficace. Je sais que vous y êtes aussi attachés. Vous avez, je crois, relevé d'ailleurs dans le dernier rapport de gestion qu'il fallait qu'on renforce les effectifs et les moyens. Mais je dirais, on s'est aussi engagé dans cette démarche-là à travers les mandats que j'ai évoqués tout à l'heure, qui étaient précisément aussi des mesures permettant et en tout cas donnant la possibilité et le maximum de chances possibles pour que chacune et chacun puisse trouver sa place dans sa fonction au sein du Musée romain de Vidy. Et on s'engage évidemment à traiter les problèmes individuels en protégeant le personnel.

Dans la continuité de la séance plénière du 9 novembre, des mesures ont été prises. Le climat de travail s'est grandement amélioré. Alors effectivement, je l'ai dit en introduction, nous avons une personne qui est en arrêt de travail aujourd'hui et en procédure auprès de la CDAP et une personne à 30% qui a démissionné. Il y a deux personnes également qui ont souhaité prendre des retraites anticipées. Voilà où nous en sommes. Sur les sept entretiens de collaboration qui ont été conduits par la directrice en 2024, qui ont déjà été conduits, six personnes se sont déclarées très satisfaites, une personne s'est dite satisfaite.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Comment la Municipalité compte-t-elle compenser les personnes lésées et quelles politiques la Ville est-elle prête à déployer pour soutenir les personnes qui perdent leur emploi malgré elles ? Quelles sont les mesures concrètes que la Municipalité pourrait engager ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je rappelle ici qu'il n'y a eu aucun licenciement au sein de l'équipe du Musée romain. Ce à quoi vous faites certainement allusion ici sont des contrats d'auxiliaires, qui n'ont pas tous été reconduits. Dans les faits, effectivement, une seule personne était régulièrement et depuis longtemps engagée au titre d'auxiliaire pour des périodes d'un à trois mois et n'a pas reçu de nouvelles propositions de contrat saisonnier. Les raisons de cette non-reconduction de contrat ont dûment été expliquées à la personne concernée par le chef de service ainsi que par les ressources humaines de ma direction. Le Service de la culture a en effet souhaité remettre à plat des pratiques qui étaient régulières au Musée romain et qui consistaient à engager des membres de la famille des collaboratrices et collaborateurs fixes. C'est évidemment légal, mais il nous est apparu qu'en termes d'éthique, de transparence et de clarté des processus, on pouvait faire mieux quand même s'agissant de l'engagement des auxiliaires que d'engager des membres de sa famille.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Est-ce qu'une enquête externe et indépendante sur la situation est prévue ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La Municipalité estime avoir eu une juste compréhension de la situation au sein du musée sur la base des retours fiables et convergents obtenus en lien avec les deux mandats externes et indépendants que j'ai évoqués tout à l'heure. Elle estime aussi avoir répondu aux doléances exprimées par le syndicat en octroyant en 2024 un mandat de médiation et d'accompagnement sur la période de préparation de l'exposition temporaire Nox. Les comptes rendus réguliers, je l'ai déjà dit, ont remonté dans le cadre de ce mandat et ont rassuré la Municipalité sur l'amélioration de la situation.

Le conflit tel que présenté peut en réalité se résumer à une divergence de vision au niveau du projet culturel, à une résistance au changement, que je peux, encore une fois, comprendre et respecter, mais qui n'a pas été collective, mais individuelle, et à des insatisfactions individuelles relatives effectivement à une politique de recrutement des auxiliaires, qui a été modifiée pour être fondée sur des bases éthiques et transparentes.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Monsieur Junod, merci beaucoup de vos réponses, mais je trouve quand même très particulier d'avoir un son de cloche complètement différent du vôtre. Quand on me dit que sept employés ont saisi le SSP, je ne vois pas comment est-ce que c'est possible que vous ayez le son de cloche que tout va bien. Moi, il y a quand même quelque chose qui peut-être me met la puce à l'oreille, ou je me demande peut-être ce qui se passe, c'est que les personnes ont peur,

les employés ont peur de perdre leur travail et qu'ils n'osent pas affirmer que ça ne va pas. Ça apparaît très souvent dans la culture.

Quand vous parlez de changement de direction et de difficulté à naviguer ces changements de direction, à quel prix en fait ? Je veux dire, évidemment que ce n'est pas facile d'accueillir une nouvelle personne, mais est-ce que, pour autant, il y a toute une partie de l'équipe qui doit partir ? Et quand vous dites que quasiment toute l'équipe est heureuse, il y a trois arrêts maladie, il y a deux départs en retraite anticipée. Nous n'avons pas les mêmes chiffres, pas les mêmes sources visiblement, et je trouve ça quand même très ennuyeux.

Après, par rapport au mandat que vous avez donné, de nouveau, je suis désolée, mais, pour moi, il y a une partialité de cette personne, qui était forcément déjà engagée dans le projet muséal, même si c'était il y a vingt ans. Elle y a un affect et, là aussi, peut-être une vision, comme vous dites, dépassée. On ne fait plus la direction comme il y a vingt ans. Vous réengagez quelqu'un pour accompagner cette directrice qui a eu une expérience d'il y a plus de vingt ans. Moi, je suis super contente d'avoir des personnes expérimentées qui viennent, mais là, en l'occurrence, on a quelqu'un de partiel, qui va forcément avoir un jugement teinté. Et je pense que si vous êtes honnête, vous êtes d'accord avec moi quand même au fond.

En ce qui concerne la saisie de la Cellule Arc, ce n'a pas été fait parce que les équipes avaient envie de trouver une solution à l'amiable, mais maintenant on se retrouve ici à en parler, et que l'équipe n'est pas querelleuse, mais ils ont saisi justement le SSP pour être représentés. Ils ont d'ailleurs attendu tellement longtemps pour parler. Je trouve très rigolo que vous parliez des discussions de fin d'année. Avec une directrice avec qui on a de mauvais rapports, est-ce qu'on va lui dire en face la vérité ? Je ne pense pas, surtout si notre poste est menacé, et surtout si la personne est autoritaire.

Ensuite, vous soulignez la misogynie de l'approche. Je pense, monsieur, que vous vous adressez aux mauvaises personnes. S'il y a bien des personnes dans cet hémicycle qui sont féministes, et je pense qu'il y en a beaucoup, pas uniquement dans la gauche radicale, et en plus au SSP, nous sommes toutes pour que des femmes accèdent à des positions de direction. En revanche, nous ne sommes pas d'accord que ces personnes reproduisent des formes de gestion patriarcale. Et ça, ça peut arriver à tout le monde, et ça s'apprend et on peut en sortir. Et même en étant femme, parfois, on a des travers parce qu'on a envie d'exercer le pouvoir peut-être tel qu'on l'a vu et tel qu'on l'a observé par ailleurs. On n'est absolument pas d'accord et donc là, ça va être un débat à qui on voudra croire le plus. En tout cas, vous aviez des personnes qui étaient à l'extérieur de notre Conseil communal pour justement soulever leur peine et leurs difficultés à collaborer avec leur directrice, des personnes étaient là, elles se sont déplacées. C'est quand même sept personnes qui ont saisi le SSP sur les fixes, douze personnes qui ont signé la lettre contre la directrice, donc moi, à un moment donné, je ne comprends pas ce qui se passe. Il y a une sorte de biais dans la matrice, mais voilà. Je vais donc déposer maintenant les résolutions, et puis je fais confiance à mes collègues que les bonnes décisions seront prises.

#### Résolution Damergi 1

**Audit de Gestion** : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place, dans les plus brefs délais, un audit externe complet de la gestion du musée pour identifier les problèmes spécifiques et les solutions possibles.

#### Résolution Damergi 2

**Plan de Stabilisation** : Le Conseil communal souhaite que la municipalité mette en place des dispositifs pour renforcer la protection du personnel fixe et auxiliaire contre les risques psychosociaux, afin de réduire le turnover et d'améliorer les conditions de travail des équipes, ceci en collaboration avec les organisations représentatives du personnel.

#### Résolution Damergi 3

**Renforcement des Ressources** : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité alloue les ressources nécessaires pour renforcer l'équipe fixe du Musée romain et améliore sa gestion des congés et des départs.

## Discussion

**Mme Sarah Neumann (soc.)** : – En préambule, j'aimerais relever que la banderole qui nous attendait ce soir « Une erreur de casting qui coûte cher » m'a semblé un peu contradictoire avec le discours de « on ne veut pas la tête de la directrice », qui était en parallèle déclamé au mégaphone.

J'aimerais revenir sur les faits qui ont été expliqués par M. le syndic. La Ville a procédé à l'engagement d'une archéologue spécialiste de la médiation et de la valorisation du patrimoine à la tête du Musée romain de Vidy. Cette personnalité remplaçait une figure du champ de l'archéologie et de celui des médias. Quelqu'un qui avait été directeur de la section d'archéologie de l'Université de Lausanne pendant des lustres et qui était visiblement plus doué sur sa propre communication que sa successeure, étant donné qu'encore aujourd'hui, la page Wikipédia du musée n'évoque que lui. Et cette personnalité, la nouvelle directrice donc, a pris des positions, c'est ce qui a été dit par l'interpellatrice. Moi, ce qui me semble justement, c'est que c'est ce qu'on demande à une directrice, de prendre des positions.

Alors oui, les successions à la tête des institutions, à la tête des services, à la tête des entreprises, après vingt ans d'un certain fonctionnement, quel qu'il ait été, ça peut être compliqué. Si ce sont des changements stratégiques, qui ont probablement orienté le choix qu'a fait la commission de nommer Mme Meylan, ces changements stratégiques, forcément, ils ont amené des résistances au changement. Mais le communiqué qui annonçait sa nomination le 15 juin 2022 posait le cadre. En la désignant, on lui a demandé de faire face aux futurs enjeux, notamment en matière d'accès à la culture. C'est dans le CP, je n'invente rien. Donc ça veut dire forcément procéder autrement qu'avant sur certains points.

Dans les successions, c'est compliqué, mais la retraite aussi, ça peut être compliqué. On attend soudain de vous que vous fassiez profil bas, alors que pendant plus de vingt ans, on vous a tendu le micro en permanence. D'autant plus quand vous cumulez deux fonctions de pouvoir, l'une de directeur d'une institution patrimoniale et culturelle, et l'autre de fou du roi à la radio. Le titre de la brève d'une radio lémanique était assez parlant à la nomination de Mme Meylan : une femme prenait la tête du Musée romain de Lausanne Vidy. Prendre la tête d'un musée romain dans le milieu de l'archéologie, dans l'univers de Paye ta Truelle, ce n'est pas anodin. Et c'est clair qu'on ne lui laissera rien passer. Et d'autant moins rien passer que son parcours est orienté sur la médiation et pas sur la recherche. Soit qu'il est orienté sur comment on s'adresse au public, ce qui n'est pas vraiment le truc le plus sérieux, vu depuis un univers académique, qui est plus porté sur le patrimoine et sur l'histoire que sur l'ouverture des institutions au public.

Alors sur la question de la compétence directoriale, qu'elle aurait eue ou n'aurait pas eue en arrivant, on revient à une thématique qui, à titre personnel, m'est chère et qu'on retrouve souvent à l'ordre du jour lorsqu'on parle du paysage culturel. Est-ce que le management, est-ce que la conduite d'équipe, c'est une science innée ou c'est une science acquise ? Alors, dans le temps, dans les ères où on nommait exclusivement de vraies figures de chef, ça allait, parce qu'un chef, ça commande. Mais aujourd'hui on aime aussi nommer des femmes et puis aussi, et c'est important et c'est légitime, les attentes des équipes sont toujours plus élevées quant à ce qu'elles attendent de leur direction en termes de compétence managériale. Et c'est légitime. C'est pour ça qu'il faut proposer aux personnes qui prennent des responsabilités de la formation en conduite d'équipes, du coaching, lorsqu'on les nomme et qu'elles n'ont pas eu jusque-là une expérience de direction. Et c'est ce qui a été fait par la Municipalité.

Aujourd'hui on reproche à Mme Meylan d'avoir mis en place des processus. Mais encore heureux, qu'on ait mis en place des processus, dans une institution publique. On ne peut pas s'appuyer éternellement, dans une institution qui perdura au-delà des individus, il faut en être conscient, sur « oui, mais lui, il sait » ou « oui, mais on a toujours fait comme ça ». On doit renoncer aux pratiques informelles, on doit aussi renoncer à des pratiques pour le choix des auxiliaires qui n'ont peut-être pas été mises en place avec un mauvais esprit, mais qui, aujourd'hui, ne sont plus conformes aux bonnes pratiques de gestion que cette personne voulait mettre en place.

Revoir le rythme et les modalités de la programmation des expositions, déterminer les actions du musée, en gros, ce qu'on reproche à cette personne, c'est d'avoir pris la direction, d'avoir pris des directions. Alors dans la mesure où la fréquentation qui nous a été communiquée, sur laquelle j'allais poser la question, elle est stable, voire même elle est en progression, on peut estimer qu'elle

en a plutôt pris des bonnes, des directions. Et de ce que je comprends ce soir des réponses de M. le syndic, c'est aussi l'avis de la grande majorité de l'équipe en place.

Alors pour moi, cette interpellation au Conseil communal ne fait plus vraiment de sens après cette discussion, s'agissant finalement d'une affaire qui concerne aujourd'hui une ou deux personnes, et surtout d'une erreur de casting qui ne me semble pas en être une.

Au niveau des trois résolutions, on n'a pas pris de position de groupe, mais, pour ma part, je trouve paradoxal de s'inquiéter de frais engagés dans cette transition de direction tout en voulant imposer un nouvel audit. Quant au renforcement durable des ressources affectées au musée, il me semble que ça c'est du ressort du processus budgétaire, et qu'il reviendra à la directrice justement, et au Service de la culture de les défendre lorsqu'ils établiront les prochains budgets, qu'ils feront les arbitrages qu'ils ont à faire dans ce cadre-là en négociation avec la Municipalité. Et puis, sur les dispositifs de prévention des risques psychosociaux qui sont demandés, je rappelle qu'ils sont en place à la Ville de Lausanne, qui est un employeur assez modèle à ce niveau-là, que les employés du Musée romain peuvent y accéder. La Cellule Arc me semble une ressource en termes de prévention des risques psychosociaux probablement plus efficiente que le Conseil communal pour régler les différends de travail, n'en déplaise au SSP, qui semble être le groupe politique qui nous interpelle ce soir.

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – Je dois dire que je suis profondément choquée par la forme de cette interpellation urgente. Est-ce qu'on a le droit de critiquer à la tribune du Conseil communal un membre de l'administration communale ? Est-ce qu'on a le droit, en tant que conseiller communal ou conseillère communale, de démolir une personne qui n'est pas présente et qui n'est pas là pour se défendre ? Je ne pense pas que ce soit le lieu pour un procès public. Il y a d'autres instances pour régler des problèmes RH de l'administration et, encore une fois, je suis vraiment choquée que l'extrême gauche dépose cette interpellation urgente.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Merci à l'interpellatrice pour le dépôt de son interpellation urgente ce soir et de nous laisser l'opportunité de discuter de ces enjeux.

Je ne vais vous cacher que je suis un peu empruntée face aux deux visions différentes de ce conflit qui nous sont rapportées ce soir. Avec d'un côté la vision de l'interpellatrice et puis du syndicat SSP, qui nous rapportent un climat de travail délétère, des congés et absences de longue durée, ainsi qu'une équipe peu soudée. Et puis, de l'autre côté, la vision de la Municipalité, qui nous dépeint des employés satisfaits de leurs conditions de travail et puis, en apparence, le soutien de ces employés à sa directrice. Donc c'est un petit peu difficile de s'y retrouver dans tout ça. C'est d'autant plus important à notre sens de soutenir la première résolution déposée par l'interpellatrice concernant la demande d'un audit externe complet de la gestion du musée, afin d'avoir une vision plus claire de la situation.

Il ne s'agit pas non plus pour nous de faire maintenant le bilan de gestion de l'actuelle directrice du Musée romain ou de l'ancien directeur. Cela sera intéressant de l'avoir dans le cadre d'un audit externe. Et puis j'ose dire que ça me paraît quand même essentiel de notifier la mobilisation ce soir du syndicat et d'une partie des employés du Musée romain, venus ce soir devant le Conseil communal. Pour dire que nous soutiendrons également les résolutions 2 et 3 de l'interpellatrice.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Je déclare mes intérêts : je ne connais personne, ni la directrice, ni aucun employé du Musée romain. Je me sens donc très libre de pouvoir intervenir ce soir, et j'aurais apprécié que l'interpellatrice déclare elle-même ses intérêts, notamment sa fonction de syndicaliste qui, aujourd'hui, l'a fait déposer cette intervention. C'est ce qu'on demande aux conseillers communaux, et ce serait très agréable. Du moins, c'est ce qu'elle a laissé sous-entendre qu'elle faisait partie du syndicat ; ça aurait été bien qu'elle puisse l'indiquer au préalable.

J'ai un profond malaise par rapport à cette interpellation, et je partage complètement le sentiment de ma collègue de parti, Eliane Aubert. Aujourd'hui, les attaques directes qui sont faites contre une personne particulière sont difficiles à entendre, non pas pour son contenu, mais par le fait qu'elles sont dirigées contre une personne directement. Ce soir, le sentiment qu'on a dans ce Conseil, de la part d'Ensemble à Gauche, c'est qu'on veut faire un procès public à une femme, une femme collaboratrice de la Ville, alors qu'au fond, les procès ne se font pas au Conseil communal, ils se font devant un tribunal. Donc, choisissez bien votre auditoire, parce qu'aujourd'hui, vous mettez sur la place publique des éléments qui touchent à une relation de travail, dans laquelle vous semblez

avoir un bon retour sur ce qui se passe. Mais le Conseil communal, nous tous, en tout cas moi personnellement, je n'ai aucune idée de ce qui se passe, je n'ai aucune idée des certificats médicaux qui sont établis, je n'ai aucune idée du sentiment de persécution que vous semblez décrire. Donc faisons attention ce soir à ce que nous faisons, parce que vous avez une femme que vous identifiez clairement avec ce que vous estimez des dysfonctionnements, mais vous attaquez personnellement une personne qui pourrait également se retourner contre vous.

Aujourd'hui, les éléments qui nous échappent font que le groupe PLR ne pourra pas soutenir les résolutions qui sont déposées, qui sont des attaques personnelles contre une collaboratrice qui, comme ça l'a été dit, n'est même pas présente pour pouvoir se défendre. Elle n'a même pas à être présente ici pour se défendre, ce n'est pas le lieu. Et je vous invite naturellement à également refuser ces résolutions pour ces raisons.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Suite à ces deux interventions du PLR, j'aimerais commencer par rappeler une chose, c'est que le Conseil communal est habitué des débats sur la gestion du personnel et qu'on ne peut affirmer ce soir que, quand il y a un débat sur un conflit du personnel dans les services de la Ville, on ne peut affirmer ce soir que le Conseil communal outrepasserait ses droits ou ferait le procès d'une personne quand ce qui est dénoncé est un conflit social au sein d'un service de la Ville. Et ça c'est un principe cardinal à rappeler, je crois, à Mme Bérard ce soir, parce que quand le PLR dépose lui-même des résolutions ou des interpellations sur Malley par exemple, la Fondation de Beaulieu, personne ne vient lui dire que le PLR est en train de faire le procès d'un directeur ou d'une directrice. Si c'est le procès d'une personne qui est fait ce soir, c'est le procès de M. Junod en tant que responsable politique du service concerné et de personne d'autre. Et ça c'est un principe cardinal qu'on doit rappeler ce soir, sinon dans ce cas on arrête de faire des interpellations qui touche à la gestion du personnel dans ce Conseil, et je crois que personne ne le souhaite. Premier point de clarification.

Deuxième point, et là je m'adresse plus directement à la Municipalité, incarnée par une personne ce soir, M. Junod. A nouveau, ce n'est pas en débat entre deux personnes, c'est un débat entre deux institutions, le Conseil communal et la Municipalité. La personnalité ou la pensée de M. Junod ici ne m'intéresse pas. C'est son rôle en tant que politique, en tant que chef de direction qui m'intéresse, et c'est à ce titre que je m'adresse à lui. Je croyais qu'on n'avait pas besoin de préciser ces choses au Conseil communal, mais je me rends compte qu'on le doit au vu des dernières prises de parole. Alors, si je dois qualifier la tactique discursive de M. Junod ce soir, j'emploierai un adage bien commun pour dire « diviser pour mieux régner ». Pourquoi ? Parce que tout est fait dans le discours ce soir, et c'est une tactique habituelle au Conseil communal pour réduire ce qui est décrit comme un conflit social par les partenaires sociaux à un conflit entre personnes. Et j'en veux pour preuve, M. Junod a parlé deux fois dans son discours d'abord de treize EPT concernés par cette problématique, puis ensuite de treize personnes, alors que le syndicat SSP, alors peut-être qu'on ne devrait plus écouter les syndicats, mais là j'en attends des nouvelles de la part du PS, depuis que nous n'écoutons plus les syndicats quand on est membre de la gauche ? Le syndicat parle, lui, de sept membres fixes et de trois réceptionnistes à 20%. Donc M. Junod, quels sont vos chiffres ? Vous nous parlez de treize EPT et, sur ces treize EPT, il n'y aurait qu'en fait une personne qui sera en conflit avec la direction. Tandis que le SSP nous dit que sur sept monts fixes employés de longue date il y a trois arrêts maladie, deux départs en retraite anticipés, un engagé, une démission, six personnes sur sept. Voilà, la différence d'interprétation est ici.

D'une part vous avez des partenaires sociaux relayés ce soir par la gauche radicale qui vient de vous dénoncer un conflit essentiel dans un service de la Ville et de l'autre vous avez un discours municipal qui vient vous dire, mais non, c'est un conflit entre deux personnes, une employée ou un employé et une pauvre directrice, femme de surcroît, victime de sa condition sociale. Et ça, c'est un discours à dénoncer, ce n'est pas une tactique de défense. Ce qu'on doit discuter ce soir c'est est-ce que les conditions de gestion de ce service sont bonnes ou pas et quelles sont les problématiques. Et les problématiques on vous les a posées sur la table et on attend une réaction politique, et non pas une réaction individuelle, stupide, qui n'a pas son sens dans ce Conseil.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Alors ça fait dix ans que je suis conseiller communal, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit mon respecté collègue, M. Dupuis. Tout est faux, tout est absolument faux. J'en ai vu des interpellations qui parlaient de la gestion de la Ville, et notamment de la gestion du personnel. J'en ai vu beaucoup. J'en ai participé à une, j'avoue : je déclare mes intérêts un peu mieux que l'interpellatrice, c'était sur l'Opéra de Lausanne, ce qui a donné lieu à quelques



explications musclées par la suite avec le directeur de la Fondation, qui m'a par ailleurs fait comprendre qu'il y avait aussi des gens, même si on les décrit comme des bourreaux, eh bien ces gens peuvent aussi souffrir de cette exposition médiatique, qui n'est pas forcément consubstantielle à leur poste, contrairement à celle d'un politique. Donc ça, c'est la première chose qu'il y a ici.

Alors, peut-être que ce n'était pas l'intention, mais dans tous les cas, c'est la forme. C'est-à-dire qu'un procès public, c'est une chasse aux sorcières qu'on fait. On a trouvé la directrice de ce musée, on l'amène sous le licou, et on nous dit « regardez, elle a empoisonné le puits ». Voilà, c'est ça. Et puis maintenant, on l'a soumis à notre sagacité. C'est quoi le débat ? Pour ou contre la directrice du Musée romain de Vidy ? C'est ce qu'on nous a proposé. Ce n'est pas la gestion, ce n'est pas les réactions de la Municipalité, c'est uniquement le conflit qui nous a été soumis. Et ça, c'est la première chose. Donc ça, moi, je n'avais jamais vu encore au Conseil communal. Ça dépasse tous les critères de gestion et pourtant Dieu sait si le PLR a dénoncé, vous nous avez appelé Malley, Beaulieu, l'Opéra de Lausanne, etc.

Et par ailleurs, et là je vais rompre une lance en faveur du syndic, il y a beaucoup de choses que je lui reproche, mais il n'a jamais fui une crise. Il n'a jamais non plus peut-être gâché une crise, ça on peut le dire, et jamais il s'est caché en niant un problème qu'il avait à gérer. Enfin ça on peut le lui reconnaître. Quand il y a quelque chose qui ne va pas, il le dit. Donc sur la base des informations qui nous sont transmises, qui sont les seuls que j'ai, raison pour laquelle je ne voterai pas vos résolutions, tout simplement parce que je n'ai pas les informations nécessaires pour savoir s'il faut un audit, pas les informations nécessaires pour savoir s'il y a un risque psychosocial, mais sur ma connaissance du fonctionnement de Grégoire Junod, j'aurais plutôt tendance à le croire, parce que ça m'étonne, où ça m'étonnerait qu'il minimise l'existence d'une crise dans une institution qu'il gère.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Je réponds à Marlène Bérard, qui m'accuse de ne pas déclarer mes intérêts. Alors, le seul intérêt que j'ai c'est de moi-même travailler dans la culture, mais je ne suis pas syndicaliste. Donc je ne sais pas d'où vous détenez cette information, mais c'est un mensonge. Voilà. J'ai dit « nous » parce que j'étais dehors, devant, enfin, avec les syndicalistes. Excusez-moi de m'être intégrée avec les personnes qui étaient à l'extérieur du Conseil communal. Donc je réponds à cela.

Ensuite, il ne s'agit pas pour moi d'un procès contre cette directrice, quand bien même évidemment que pour présenter les problèmes liés à cette situation, on était obligé de mentionner que c'était lié à elle, évidemment. Mais l'idée pour moi, c'est vraiment d'identifier, parce que le problème c'est entre la Municipalité et les personnes qui se sont plaintes qu'il y a une divergence. Et donc c'est pour ça qu'il y a la demande d'un audit, c'est pour pouvoir clarifier cette question. Parce que ça, en gros, si on ne vote pas en faveur d'un audit, tout simplement on aura trois personnes qui vont rester en congé maladie. Ce que je vous ai déjà dit, les chiffres, donc trois personnes en congé maladie, deux personnes en retraite anticipée, et dont le PS se moque, visiblement. Les personnes qui partent en retraite, c'est un sujet dérangeant. Enfin bref, donc voilà, je pense que c'est essentiel de pouvoir en tout cas faire un audit pour pouvoir examiner concrètement la situation.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Très brièvement, monsieur le président, une précision, peut-être que c'est ma langue qui a fourché tout à l'heure, il y a bien treize employés au Musée romain. Si j'ai dit treize, c'est une erreur, pour 7,1 ETP. Donc on a treize personnes pour 7,1 ETP. Voilà la situation du Musée romain. Et puis je le répète juste aussi factuellement, donc il y a un arrêt de travail qui est consécutif à cette affaire, au sujet de l'interpellation de ce soir, qui fait l'objet d'une procédure. Je l'ai déjà indiqué, qui est la même personne que celle qui est en procédure. Les deux autres arrêts de travail sont antérieurs et n'ont strictement rien à voir avec la discussion de ce soir.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Je voulais vous répondre M. Junod, parce que vous disiez que les employés voudraient que la directrice soit renvoyée. Non, ce n'est pas le cas. Et d'ailleurs, s'ils voulaient cela, ils auraient dû agir lors de son temps d'essai, ça veut dire avant le moment où ils se sont rendus compte qu'en fait, ça ne fonctionnait pas à la collaboration. Au contraire, ils aimeraient avoir une meilleure collaboration avec elle, collaboration qui est compliquée et qu'elle apparemment bloque. Mais, de nouveau, nous ne sommes pas d'accord sur cette réalité. Donc au contraire, l'idée c'est d'avoir une meilleure relation et d'avoir, idéalement, ça aurait été génial d'avoir une médiation avec une personne neutre.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Par contre le SSP, clairement quand il écrit « erreur de casting », qu'il diffuse ça sur les réseaux sociaux, que c'est ça le message, ça s'appelle quoi d'autre que de

demander la tête de la directrice ? Alors effectivement on met en accusation l'employeur, mais à la fin, c'est bien ça qu'on demande. Voilà, encore une fois, je ne parle pas des employés, je n'en sais rien ce qu'ils et elles pensent, mais disons les méthodes qui sont utilisés par le Syndicat des services publics et dans votre interpellation, en tout cas, il joue avec les limites par rapport à cette question-là, c'est le moins qu'on puisse dire.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – J'ai quand même une question à l'interpellatrice. Ce que je n'ai compris dans cette affaire, c'est qu'il y a une cellule d'écoute, qui est la groupe Impact. On nous a dit comme ça brièvement qu'on ne voulait pas saisir cette cellule. Donc il y a quelque chose d'interne qui est fait justement pour garantir une certaine confidentialité et pour respecter les droits de chacun. Ce n'est pas à la Municipalité d'intervenir comme ça. Justement, il y a le groupe Impact et moi j'aimerais bien savoir pour quelle raison cette structure qui existe, qu'on a mise en place depuis plus de vingt ans maintenant, n'a pas été utilisée dans cette situation.

**Mme Lana Damergi (EàG) :** – Je suis désolée, je n'ai pas de réponse à vous donner.

**Le Conseil, par 19 oui, 39 non, et 8 abstentions, refuse la résolution 1 de Mme Damergi.**

**Le Conseil, par 17 oui, 40 non, et 12 abstentions, refuse la résolution 2 de Mme Damergi.**

**Le Conseil, par 12 oui, 44 non, et 10 abstentions, refuse la résolution 3 de Mme Damergi.**

(insérer délibéré)

### **Interpellation urgente de Mme Constance Von Braun (Les Verts) et consorts « Fermeture à brûle-pourpoint du Pyxis café – raisons & conséquences ? »**

Développement

(insérer doc)

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Le lundi 23 septembre, on apprenait via les réseaux sociaux la fermeture définitive, cinq jours plus tard, du café le Pyxis, géré par l'association Pyxis Café. Cette association avait pour but d'assurer la gestion et l'exploitation du restaurant au sein de la maison de la culture et de l'exploration numérique. Elle a échoué puisqu'il est désormais fermé.

Pour mémoire, le Pyxis Café est le café culturel devenu finalement restaurant, ayant place en face de la Cathédrale dans la désormais Maison de la culture et de l'exploration numérique, appelée aussi Maison Gaudard, dont la réaffectation avait été présentée dans le préavis 2022/10. Quelques dates pour la mise en contexte. L'ouverture de ce café a eu lieu il y a moins d'une année, au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Au 1<sup>er</sup> mars, nous apprenons le départ de la gérante du café de l'établissement et posons une question orale à ce titre pour savoir s'il faut que nous nous inquiétions de la gouvernance et du bon fonctionnement, notamment du restaurant et du lieu en général. La Municipalité se voulait, je cite le Bulletin du 5 mars, « rassurante sur le développement du Pyxis, de ses différentes activités ». Et mentionner par ailleurs que la Ville était représentée dans l'association qui le pilote.

Nous avons également abordé la question du Pyxis Café dans une seconde question orale datée du 28 mai, et qui concernait le fait accompli du dépassement de crédit de 32% du budget global, du fait notamment de la mise en place d'un restaurant et les infrastructures qui en découlent : chambre froide, cuisine en lieu et place de la buvette initialement prévue. Nous avons également posé la question de savoir si nous devons nous attendre à d'autres surprises, quelles qu'elles soient. Cela ne semblait pas être le cas. Nous avons dès lors été confus d'apprendre sur les réseaux sociaux au 23 septembre que le café fermait définitivement ses portes cinq jours plus tard seulement. Rien ne le laissait présager, malgré les questions orales posées à ce sujet à la Municipalité. Ce couperet a évidemment généré plusieurs questions qui font de cette interpellation urgente et qui sont les suivantes. Quelles sont les raisons pour lesquelles le Pyxis Café a fermé définitivement ses portes au 28 septembre 2024 ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Peut-être un ou deux mots. Comme mon préambule est très court, je vous le prends avec la première question. D'abord vous dire que je l'ai appris un tout petit peu avant vous, cette fermeture du café, mais pas beaucoup plus en avance que vous. Donc effectivement, c'était une décision inattendue. Et si j'ai eu l'occasion de me dire dans ce Conseil à quelques reprises, je crois que vous en êtes aussi conscient, et c'est d'ailleurs c'est pour ça que vous avez, je crois, soutenu ce projet, qu'on parlait sur un projet nouveau, un projet qui était probablement fragile du point de vue culturel.

La création numérique, c'est un domaine dont les frontières ne sont pas bien définies, les projets pas forcément encore. Disons, donc il y a une certaine fragilité à ce projet qui fait que sans doute il ira encore au-devant de quelques difficultés. Je dois vous avouer que je ne pensais pas forcément que c'était le café culturel qui était le plus en difficulté, parce que là, on est sur un projet qui, en termes d'exploitation, en termes de projet est relativement classique, à part qu'il est végétarien, mais enfin, ce n'est pas non plus... (*Rires dans la salle.*) Ce n'est pas non plus impossible, on va dire. Il est non-fumeur aussi, je vous rassure. Et puis il est situé en face de la Cathédrale, dans un endroit où il n'y a pas beaucoup de cafés. Disons, on espérait quand même que ce projet avait des conditions de départ pour fonctionner, d'autant, j'y reviendrai dans une question qui suit, d'autant qu'aucune charge de loyer n'est imputée à l'exploitation du restaurant. Voilà.

Peut-être précision quand même par rapport à votre introduction, pour dire quand même que, contrairement à ce que vous dites, les dépassements du crédit, qui ont déjà été, pas abondamment, mais quelques fois commentés, concernaient principalement des questions de normes ventilation et incendie, et subsidiairement la cuisine, pas l'inverse. C'est important de le dire. Cela étant, ce n'est pas la cuisine qui a généré 32% de dépassements. C'est essentiellement des questions de mise en ordre, mais il y a effectivement un petit dépassement en lien avec la cuisine. Autre élément que je voulais juste rectifier, le café ne ferme pas définitivement, c'est une fermeture provisoire. C'est en tout cas ce qu'on souhaite et c'est aussi ce que souhaite l'association Pyxis. Voilà ce que je voulais préciser.

Donc effectivement le Pyxis Café, pour répondre maintenant précisément à votre question, a temporairement fermé ses portes, mais pas définitivement. Un nouveau mode de gestion est en cours de réflexion par l'association qui a la charge du bâtiment. Je rappelle que ce n'est pas la Municipalité ou la Ville, ou les services de la Ville qui gèrent ce bâtiment, mais bien deux associations. Un nouveau mode de gestion est donc en cours de réflexion à l'heure actuelle et une nouvelle gérance sera recherchée afin de permettre une réouverture du café dès que possible.

Ce n'est pas exclu, d'ailleurs, dans les solutions qui sont aujourd'hui envisagées, il y a des réflexions qui sont conduites par l'association pour une exploitation à court terme, peut-être sous forme de pop-up. On verra. Pour répondre aussi plus précisément à votre question, la fermeture est liée au fait que le café en réalité n'a pas trouvé sa rentabilité, quand bien même pour y être allé assez souvent, et peut-être que c'est le cas aussi de certains d'entre vous, il avait une assez bonne fréquentation, en tout cas à midi. Manifestement il n'a pas trouvé sa rentabilité et l'association a donc pris cette décision avant qu'elle ne se trouve dans une situation financière qui soit difficile.

De manière générale, il convient aussi de rappeler, je pense que vous le savez aussi, que la gastronomie aujourd'hui traverse une période qui n'est pas facile, que le renchérissement et les annonces de hausses de primes ne vont pas aider, font que le ticket moyen est plutôt en baisse dans les établissements publics. Il y a beaucoup d'établissements qui ferment leurs portes ou qui changent de main à Lausanne actuellement, et ce n'est pas propre à la Ville de Lausanne, on connaît ce phénomène un peu partout, donc c'est période qui n'est pas toute simple. Le Covid a aussi accentué une partie des changements d'habitudes, le fait que les gens font moins de pauses à midi, font plus de sport, vont moins au restaurant. Bref, c'est une série de facteurs conjugués les uns aux autres qui font qu'effectivement, le contexte n'est pas tout simple. Et quand bien même des établissements parfois donnent l'impression de bien tourner, ce n'est pas toujours une mine d'or, et parfois même c'est moins bien ça, ce qui était effectivement le cas de Pyxis.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts)** : – Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne exactement la structure qui chapeaute café-restaurant et comment sont répartis les responsabilités ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La gestion du café est assurée par l'association Pyxis Café, qui n'est pas subventionnée. Le personnel du café est directement engagé par l'association. Il y a des auxiliaires pour le service. S'agissant des fixes, il y a une gérante, un cuisinier, et c'est tout.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Une question concernant la ventilation des subventions, c'est-à-dire comment sont ventilées respectivement les 440 000 en argent et la subvention nature de 429 000 octroyés pour le projet ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La subvention de 440 000 francs de fonctionnement est ventilée comme suit : 290 000 francs pour l'association Pyxis, qui est en charge de la coordination de l'exploitation et de l'entretien de la maison Pyxis, et ça inclut, ils ont créé une structure séparée qui s'appelle l'association Pyxis Café pour séparer la comptabilité des deux entités, mais cette subvention-là de 190 000 francs va bien à l'association et elle permet la prise en charge entière du loyer, ce qui signifie qu'encore une fois, le restaurant, l'activité de restauration n'a pas à fournir de revenu locatif. Et puis, 150 000 francs de subvention vont à l'association Pyxis Exploration Numérique qui, elle, est en charge de déployer dans la maison son projet et son programme dédié au numérique. Si les deux associations sont structurellement et financièrement complètement distinctes, elles collaborent évidemment sur certains aspects, notamment la communication et la subvention de 429 000 francs qui correspond au loyer de la maison, et entièrement imputés à l'association Pyxis.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Comment la procédure d'appel d'offres pour le café a-t-elle été menée par la Ville et selon quels critères ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La Ville n'a pas été impliquée dans le processus et, dans la mesure où l'association assure elle-même la gestion du café, comme c'est le cas dans de nombreuses institutions culturelles, je peux citer Vidy, le Capitole, les Docks, l'Arsenic, Boulimie, mais en fait il y en a d'autres, il n'y a pas eu de procédé d'appel d'offres, puisque la gestion du café est assurée directement par l'institution, en l'occurrence ici par l'association, qui a toutefois structuré, comme je l'ai indiqué avant, avec une institution propre pour mieux distinguer la gestion du Pyxis Café de l'exploitation de la maison. Mais si vous voulez, il n'y a pas d'entité externe qui assure la gestion du café.

Clairement, la question de confier la gérance du café à un exploitant tiers est clairement une question qui se pose aujourd'hui, qui est évidemment aux mains de l'association, avec le souci quand même de permettre un processus cas échéant qui soit rapide, pour permettre si possible une nouvelle exploitation le plus vite possible.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Lors de nos deux questions orales, rien ne nous a été signalé quant à un quelconque dysfonctionnement. Pourquoi ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Parce que la Municipalité jusqu'à peu confiante que le café trouverait à terme sa vitesse de croisière et sa stabilité financière, confortée en cela aussi par les analyses rassurantes d'un bureau spécialisé qui a été mandaté par le café pour accompagner sa première année d'exploitation. Ces spécialistes reconnus dans le domaine se sont montrés confiants quant au positionnement de l'offre végétarienne du café, qui paraissait être un atout en raison de la rareté d'une telle offre à Lausanne, et l'exploitation aussi d'une terrasse dans ce quartier, en face de la Cathédrale, avec très peu de concurrence à proximité immédiate. La météo estivale n'a pas forcément aidé à l'exploitation de la terrasse, mais force est de constater qu'au-delà de ça, malgré un emplacement privilégié, malgré une cuisine aussi de qualité, le café n'a pas trouvé son seuil de rentabilité.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Donc l'établissement fonctionnait avec une dizaine d'employés payés à l'heure et deux fixes. Donc quelles sont à votre connaissance les conséquences pour ces collaborateurs et collaboratrices ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Alors le personnel du café, soit la gérante et le cuisinier, ont été licenciés par l'association Pyxis le 24 septembre de cette année pour le 31 octobre, conformément à la convention collective du travail. Les contrats d'auxiliaires, qui étaient des contrats sur appel, se sont aussi achevés à ce moment-là.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Qui était leur employeur ? Donc vous avez répondu que l'association était leur employeur. Et quel type de contrat est lié avec celle-ci ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Des contrats fixes pour deux d'entre eux, je les avais évoqués, et des contrats d'auxiliaires au sens de la Convention collective nationale de la restauration et de l'hôtellerie pour le personnel de service.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Les employés ont appris, selon nos sources, la fin de l'exploitation au 28 septembre, le samedi 21 septembre. Est-ce qu'il est prévu d'une façon ou d'une autre de soutenir les employés, remerciés dans des délais si courts ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Selon les informations que j'ai reçues, l'association les a informés le mardi 24 septembre, dès que la décision a été prise, sans attendre la fin du mois de septembre. C'est les informations qui m'ont été communiquées. Ce qui est possiblement prévu, c'est un réengagement des personnes concernées, qui sera cas échéant proposé en cas de reprise du café par un ou une nouvelle exploitante. Le cuisinier, lui, aurait déjà reçu des offres de réengagement ailleurs. Encore une fois, je mets des bémols, puisqu'on n'est évidemment pas ici dans une gestion municipale, mais dans celle d'une association subventionnée. Aucune autre mesure de soutien n'est prévue par l'association pour le personnel fixe ou auxiliaire qui n'a pas été reconduit.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Est-ce qu'il faut craindre pour la solidité du reste de l'institution, enfin de toute la structure, qui semble apparemment souffrir de quelques manquements ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Alors formellement les associations sont distinctes, elles ne seront pas liées financièrement entre elles. L'association Pyxis est aujourd'hui solide, bien gérée, et ne souffre à notre connaissance d'aucun manquement, mais évidemment c'est encore des situations qui peuvent évoluer avec le temps. En tout cas, pour l'instant, la situation semble bonne du point de vue de l'association. Elle va soutenir l'association Pyxis Café afin que celle-ci ne fasse pas faillite et puisse honorer tous les paiements en souffrance. Donc il y aura quelques pertes quand même au passage. Et l'association Pyxis Exploration Numérique a récemment vu sa gouvernance modifiée. De nouvelles ambitions ont pu être affirmées avec une programmation diversifiée et régulière qui a été annoncée et programmée jusqu'à la fin de l'année.

Voilà, je le redis encore une fois, ça reste un projet fragile sur le plan culturel, encore une fois, on ne pensait pas forcément que c'était le café qui était le plus fragilisé dans cette affaire-là. Peut-être qu'effectivement, et ça je vous l'exprime à titre personnel, parce qu'en réalité c'est en main de l'association, mais peut-être effectivement de confier cet établissement-là à des professionnels de la restauration, à des personnes qui en prennent la gérance et la gestion, avec un vrai concept d'exploitation, et peut-être un projet qui serait pertinent, d'autant, encore une fois, que les conditions de départ des locaux sans loyer sont des conditions qui sont relativement favorables.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Que compte faire la Ville pour l'avenir de ce lieu ? Est-ce qu'elle a vocation à le rendre viable et à la hauteur de l'investissement consenti ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je pense que la Ville a évidemment vocation à rendre viable le projet culturel qui est porté par la maison, par Pyxis en termes de création numérique et de maison des festivals, et d'espaces aussi d'exposition et d'accueil qui sont développés. Je ne suis pas sûr par contre qu'on ait vocation à combler les pertes de l'exploitation d'un café en face de la Cathédrale avec une terrasse sans charge locative. Je ne suis sincèrement pas certain que ce soit la mission de la Ville. Je pense qu'ils peuvent y arriver et j'espère qu'ils y arriveront. C'est en tout cas leur objectif. Ils ont aussi quelques pistes maintenant avec deux structures qui seraient potentiellement intéressées à reprendre l'exploitation. Donc j'espère que ça pourra se concrétiser. La Municipalité évidemment va rester attentive à l'évolution des perspectives, en souhaitant évidemment que le café puisse être le plus rapidement possible rouvert, parce que je pense que ça participe aussi de la qualité du projet.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Je n'ai pas été très précise dans mes questions, mais, à ma connaissance, les personnes qui ont été engagé à l'association Pyxis Café n'étaient malheureusement pas bénéficiaires d'un contrat écrit, mais que des contrats oraux, ce qui les laisse en fait dans une forme de précarité pour savoir comment faire avec cette rupture de contrat soudaine, ce qui est contraire à la directive des lieux subventionnés. Je trouve que c'est dommage et c'est en ce sens que je vais déposer trois résolutions.

### Résolution Von Braun 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse preuve de transparence et l'informe quant à l'évolution financière et de gouvernance de la Maison de la culture et de l'exploration numérique (Pyxis) ainsi que l'utilisation future des locaux occupés par le Pyxis café.

### Résolution Von Braun 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille au respect de la Directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, en particulier son article 7, qui concerne les exigences en matière de conditions de travail des lieux subventionnés.

### Résolution Von Braun 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse preuve de transparence et informe le Conseil communal lorsqu'un lieu culturel subventionné fait face à des difficultés financières ou de gouvernance.

### Discussion

**Mme Séverine Graff (soc.)** : – Merci madame l'interpellatrice pour cette interpellation urgente, qui met en lumière une institution qui est émergente, mais importante pour notre ville. Comme l'a dit M. le syndic pour la précédente interpellation urgente sur le Musée romain, les moments de changement sont toujours des moments de fragilité, notamment dans le monde de la culture. Alors que dire de la création d'une toute nouvelle institution et qui plus est a plusieurs fonctions ? Je rappelle, mais ça a été dit, que Pyxis c'est une maison des associations, un espace dévolu à la culture numérique et un café.

Alors concernant ce dernier, puisque c'est celui-ci qui a porté votre interpellation urgente, effectivement, on peut le regretter, mais une bonne partie, je crois 20% à 30% des cafés-restaurants ferment leurs portes leur première année. C'est toujours un moment extrêmement délicat. Effectivement, il n'y avait pas de restaurant à cet endroit, ça veut dire tout un public à amener, des habitudes à créer, notamment le soir. Je crois qu'on peut le regretter, bien sûr, mais c'est l'association et pas la Municipalité qui a décidé de ne plus mettre de billes, si vous me passez l'expression, dans ce café. Donc, on espère, on se réjouit en écoutant les réponses du syndic de voir émerger un nouveau projet.

J'ai rapidement regardé les résolutions que vous nous soumettez ce soir. Concernant la première qui appelle à plus de transparence de la part de la Municipalité, c'est une demande qu'on a souvent dans les résolutions de manière générale par rapport aux interpellations urgentes. Je ne suis pas très à l'aise, puisque vous pouvez parfaitement demander des informations à la Municipalité, et la formulation de votre résolution pourrait suggérer, « demande que la Municipalité fasse preuve de transparence », la formulation de votre résolution pourrait laisser à croire, à penser que ce n'est pas le cas. Donc personnellement, c'est une résolution que je vais refuser.

Concernant la deuxième et en m'appuyant sur les réponses qui nous ont été apportées ce soir par la Municipalité, il me semble effectivement que rien dans les réponses ne laisse à penser que les conditions de travail sur les lieux subventionnés n'étaient pas respectées. On nous a dit qu'elles étaient conformes à la CCT, et donc je pense que, là aussi, cette résolution n'est pas nécessaire.

Et puis, pour la troisième résolution qui, là aussi, demande plus de transparence et une information, c'est un peu la même réponse que ce que je vous ai fait pour la première résolution. Ça suggère, là encore, une absence de transparence. Je pense que ce n'est pas parce qu'un café a fait faillite lors de sa première année d'exploitation qu'il faut se montrer suspicieux. Et donc c'est une résolution que je vais personnellement refuser.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Je suis un peu surpris par les propos de ma collègue Graf lorsqu'elle nous explique qu'il n'y a pas de restaurant dans le secteur. Alors j'en compte en tout cas un qui n'est pas très loin et qui sert une fondue encore pas trop mauvaise, avec une terrasse sympathique, c'est évidemment l'Evêché. Il y avait aussi, je ne sais pas s'il existe encore, mais il y avait aussi le café du Musée historique. A l'époque on s'était un peu posé la question de savoir s'il y avait vraiment une pertinence à vouloir créer un deuxième café immédiatement à côté de celui qui existait déjà. Bon,

manifestement, il semble que les lois du marché, les consommateurs, aient décidé de régler le sort de cette question.

On entend les propos de Mme Graff, qui déplore que l'association ait décidé de ne pas injecter davantage d'argent dans le café. On peut aussi interpréter cette décision de l'association comme le fait que l'association, lorsqu'elle gère son propre argent, est un peu plus précautionneuse que la majorité du Conseil communal lorsqu'elle dépense celui des autres. Mais ça, c'est évidemment une constante en politique lausannoise, et d'ailleurs a fortiori vaudoise. Quoi qu'il en soit, je retiens de l'intervention de Mme Graff que, manifestement, la transparence, ça ne concerne que les dicastères qui ne sont pas gérés par des municipaux socialistes. En ce qui concerne le groupe UDC, nous allons soutenir les trois résolutions.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Je viens évidemment en appui des trois résolutions proposées par Mme Von Braun. Je rejoins mon préopinant sur les interrogations quant à la conception qu'on qualifiera d'assez élastique du Parti socialiste sur la transparence.

Et puis je me permets de remarquer deux choses. D'abord une résolution, on rappellera toujours qu'elle n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, donc ce n'est pas la fin du monde si elle est acceptée. D'autre part, je trouve ces résolutions très intéressantes, parce qu'elles mettent quand même le doigt sur un problème qui dépasse peut-être le simple cadre du Pyxis. Je prends un exemple, parce que c'est un exemple qui fait l'objet d'une interpellation non urgente, mais qui a été déposée devant la Municipalité. Je pense ici à l'interpellation qui concernait le club des jumeaux, que j'ai déposé avec plusieurs consignataires en février. Cette interpellation pose précisément une question 6 sur la solidité économique du projet porté par l'association Les Jumeaux. Et c'est assez intéressant, parce qu'on retrouve ces constructions assez complexes, on va dire, d'associations presque en gigogne ou en poupée russe ou en structures plus ou moins faciles à suivre.

Pourquoi je le relève ? Parce que c'est très intéressant en fait les résolutions de Mme Von Braun, parce qu'il se trouve que nous avons appris il y a quelques jours que les jumeaux font une collecte wemakeit pour acheter du matériel, ce qui est évidemment tout à fait lié à leurs activités, mais il est précisé dans leur demande que c'est nécessaire, qu'en fait ce soutien, ce crowdfunding, ils en ont besoin pour assurer leur survie. Donc on se retrouve de nouveau dans une situation où la question avait été posée à la Municipalité lors des discussions, là c'était sur le rapport-préavis, des questions ont été posées sur le projet, s'il est viable. On nous dit, comme dans le cas du Pyxis, qu'il l'était, et puis là, on a tout à coup des informations qui nous apparaissent, qui amènent à peut-être s'interroger sur le fait que ça n'était pas autant qu'il y paraissait.

Donc moi, je pense qu'au-delà même de la question du Pyxis, je pense que la question de la transparence est fondamentale. Je pense que pour l'argent public, on n'est jamais assez transparent. Il s'agit quand même d'argent public. On voit bien que la problématique dépasse de loin le simple cadre du Pyxis Café, et on a bien pris note, je remercie la Municipalité pour ses explications très claires, sur le fait qu'on est dans un contexte économique qui peut peut-être expliquer cela, mais ça montre en tout cas que, dans cette optique de transparence, nous avons tous à gagner à soutenir ces résolutions.

**M. Jean-Marc Béguin (V'L) :** – Il faut bien appeler un chat un chat, je pense que cette histoire c'est un peu une débâcle. Je ne parle pas du projet, je parle évidemment du Pyxis Café. Quand bien même il avait des conditions extrêmement favorables, notamment pas de loyer, ce qu'aucun établissement privé n'a, et malgré cela, visiblement il a fait des pertes relativement importantes. J'aimerais, au nom de la transparence, avoir un petit peu une fourchette au moins des pertes de ce café sur sa période d'exploitation. Sur les résolutions, demander plus de transparence, c'est toujours bien, donc nous soutiendrons évidemment, au nom des Vert'libéraux, les résolutions déposées.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Je voulais simplement répondre à Mme Graff. Evidemment qu'on s'attend, lorsqu'on ouvre un café dans un nouveau lieu, à ce que le Business plan, finalement, soit un peu solide. On s'attend également à ce que le service en charge s'en soit préoccupé, en fait, avant l'ouverture. Alors je veux bien qu'on soit dans un lieu culturel et en pleine exploration, etc. C'est magnifique, je soutiendrai toujours la culture, mais on pouvait s'attendre de la Ville à ce qu'elle permette à un restaurant d'exploiter son commerce pendant plus d'une année, d'autant que la charge de loyer est nulle, comme l'a rappelé mon préopinant.

Pour m'être renseignée sur les conditions d'engagement des employés et de la structure, on se rend compte que tout a été un peu géré par-dessus la jambe probablement par l'association, qui n'a pas eu de soutien pour asseoir la solidité de son association, puisqu'il n'y a même pas de contrat écrit, alors que c'est une prérogative nécessaire à tout lieu subventionné.

Je regrette que ma tournure de « fasse preuve de transparence » ne vous convienne pas. J'entends tout à fait que ce soit le cas. Maintenant, je pense que faire preuve de transparence quand on n'a rien à se rapprocher, ça ne coûte rien. Et dès lors, j'ai du mal à comprendre que vous ne souhaitiez pas, vous aussi, que dans vos services et à la Ville de Lausanne, la transparence soit de mise pour toute chose, en fait. Donc voilà, je regrette, mais je reste ouverte à une nouvelle proposition de formulation de résolution si ça peut vous faire passer la pilule, comme on dit.

**Mme Séverine Graff (soc.) :** – Je pense que je pourrais soutenir, si je reprends la résolution numéro 1 et la numéro 3, « le Conseil communal souhaite que la Municipalité... » et là on peut enlever simplement « l'informe quant à l'évolution financière et la gouvernance de la Maison de la culture ». Pour moi, là, on est bon. Et puis, pour la troisième, c'est un peu la même chose. On peut aussi simplement demander à ce que le Conseil communal soit informé. Là, on reste dans un niveau de généralité qui, pour moi, est bien.

**Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) :** – J'allais dire la même chose que Mme Graff, et en plus de ça, je dirais que sur la 2, il n'y a strictement rien à dire. Donc pour les résolutions 1 et 3, je ferais les mêmes modifications proposées par Mme Graf et pour la deuxième on peut la laisser telle, parce que ça va de soi, il y a une Commission de gestion et une Commission des finances qui peuvent solliciter des vérifications, et elles doivent rendre des rapports, donc les instruments sont déjà en place.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Juste un petit mot sur l'information, pas directement sur les résolutions, parce que cette question revient assez régulièrement sur la table s'agissant de l'avis des entités externes à l'administration. On a évidemment beaucoup dans la culture, on a une quarantaine d'institutions qu'on subventionne, plus toute une série d'autres plus petites structures. Donc ça fait beaucoup d'activités. Je vous entends bien et je suis même assez favorable à ce qu'on puisse trouver un moyen de le faire. Cela dit, les règles qui président au fonctionnement du Conseil communal font qu'en fait on vous informe quand il y a des dépassements budgétaires ou des crédits supplémentaires à solliciter, ou des dépassements sur des crédits d'investissement, selon les règles de la Loi sur les communes et notre Règlement du Conseil communal. Il n'y a pas tellement d'autres organes prévus pour ça.

Alors, les crises dans les institutions, je le dis chaque fois qu'il y a une crise, mais comme il y en a à peu près une par semaine, je peux le relire ce soir, comme on a quarante institutions et qu'il y en aura encore quelques-unes à venir, on doit vous informer assez régulièrement. Les choses seraient plus simples si on avait une Commission thématique permanente des affaires culturelles qui se réunissait cinq ou six fois par année, qui permettrait d'avoir un dialogue un peu resserré avec au moins une partie des membres du Conseil communal. Il y avait eu un projet sur lequel la Municipalité avait un préavis négatif, que vous aviez d'ailleurs suivi pour la majorité du Conseil communal en acceptant la réponse au postulat, qui était la mise en place d'une Commission consultative sur la culture, mais qui n'était pas très claire pour savoir si c'était une commission d'élus ou une commission des milieux culturels qui devait être sollicitée. Peut-être que c'est un projet à reprendre, mais c'est vrai qu'on ne va pas vous prendre la parole à chaque début de Conseil pour vous donner un petit bulletin de santé des institutions culturelles.

Donc on peut bien prôner la transparence et je comprends que vous ayez ce souci-là, encore une fois, je l'entends. Il faut peut-être juste qu'on réfléchisse un petit peu ou que vous réfléchissiez au sein des groupes politiques à la forme que ça pourrait prendre, parce qu'il y a peut-être quand même une forme institutionnelle à trouver pour qu'on puisse effectivement avoir un échange plus régulier avec une partie du Conseil communal et les représentants des groupes sur la marge des institutions, en tout cas au rythme où on aura les informations et sans garantie qu'on puisse toujours vous informer en amont, mais en tout cas permettant une information régulière.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Alors, je fais du multitasking, monsieur le président. Madame Graff se proposait d'enlever la notion de transparence, qui la gênait. Je ne sais pas si c'est toujours le cas, madame Graff.



**Mme Séverine Graff (soc.)** : – Ce n'est pas que ça me gêne, c'est que, quand on exprime « fasse preuve de transparence », ça suggère que ce n'est pas le cas. Voilà, c'était ça. C'est pour ça que je proposais effectivement de supprimer cette partie pour simplement se concentrer sur l'information.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts)** : – Alors ça donnerait : le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe ». On enlève « fasse » jusqu'à « transparence ». La transparence, on verra ça une autre fois. Donc je fais ça dans les deux résolutions, puis on déposera quelque chose à propos de transparence à l'occasion.

#### Résolution Von Braun 1 – modification

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité ~~fasse preuve de transparence~~ et l'informe quant à l'évolution financière et de gouvernance de la maison de la culture et de l'exploration numérique (Pyxis) ainsi que l'utilisation future des locaux occupés par le Pyxis café.

#### Résolution Von Braun 3 – modification

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité ~~fasse preuve de transparence~~ et informe le Conseil communal lorsqu'un lieu culturel subventionné fait face à des difficultés financières ou de gouvernance.

**Le Conseil, par 52 oui, 5 non, et 7 abstentions, adopte la résolution 1 de Mme Von Braun.**

**Le Conseil, par 49 oui, 4 non, et 10 abstentions, adopte la résolution 2 de Mme Von Braun.**

**Le Conseil, par 46 oui, 10 non, et 9 abstentions, adopte la résolution 3 de Mme Von Braun.**

(insérer délibéré)

---

**Le président** : – Je pense que ce serait abuser que de vous demander de rester pour une interpellation supplémentaire, donc je vous souhaite une bonne semaine pour pouvoir traiter toutes ces interpellations qui nous restent la semaine prochaine. Je vous rends juste attentives et attentifs que faire une gestion et une gouvernance du Conseil communal avec des interpellations urgentes ne nous avance pas dans notre ordre du jour. A bon entendeur. Bonne soirée, je lève la séance.

---

La séance est levée à 22 h 35.

---